



VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES

LE JOURNAL OFFICIEL

DE LA GARENNE-COLOMBES

NUMÉRO 80 – Janvier 2010

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 janvier 2010

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 18 décembre 2009.

I - Administration générale

Finances

- 1.1 - Budgets primitifs commune et assainissement - exercice 2010.
- 1.2 - Subventions aux associations et au CCAS.
- 1.3 - Actualisation des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP).

II - Services Techniques

Urbanisme

- 2.1 - Déclassement des parcelles et ouvrages publics communaux cadastrés section B13, 14, 15, 16, 6p, 206p, 7p, 8p, 10p, 225p, 252p, 251p, 226, 239p, 227p, situés avenue de Verdun, avenue Marcelline-Binet et rue Pierre-Sémart.
- 2.2 - Déclassement d'une emprise de 404 m² sise avenue Marcelline-Binet du domaine public routier communal.
- 2.3 - DUP 51, rue Raymond-Ridel - avis défavorable du commissaire enquêteur, M. Briend.

Voirie, espaces verts

- 2.4 - Avis sur la proposition de motion relative à l'attitude d'EDF concernant le financement par le fonds de partenariat du SIPPEREC des subventions apportées aux Villes adhérentes par le syndicat en matière d'éclairage public.

III - Divers

- 3.1 - Décisions.
- 3.2 - Questions orales.

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 19 heures 03, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir cette séance.

D'abord, permettez-moi, avant de formellement ouvrir la séance, de vous souhaiter à tous une excellente année au service de La Garenne-Colombes, les uns et les autres dans nos différences. Ces différences enrichiront, j'en suis certain, les débats du Conseil Municipal pour cette nouvelle année 2010.

Tout d'abord, je dois vous donner lecture des délégations de vote : M. Dransart donne délégation de vote à M^{me} Mangeard, le Docteur Pinta, qui arrivera un peu en retard et vous prie de l'excuser, à M. Butet, M^{me} Fommarty vient d'arriver, M^{me} Kalfon à M^{me} Vingerling, M^{lle} Haberah à M. Zacaropoulos, M^{me} Bavcevic à M. Macé et M^{lle} Naturel à M. Fouliard.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance.

M. Dubois est candidat.

Y a-t-il d'autres candidats que M. Dubois ? (*Aucun.*)

Bravo, Monsieur Dubois, pour cette brillante élection ! Vous commencez l'année en fanfare !

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 18 décembre 2009.

M. le Maire

Le procès-verbal, vous l'avez reçu.

Avez-vous des remarques particulières sur le procès-verbal ?

Bonsoir, Monsieur Macé. Vous avez la parole.

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Je voudrais tout d'abord, à mon tour, vous souhaiter une excellente année 2010 pour notre Conseil Municipal, marquée par le dialogue, l'affrontement mais toujours d'une manière positive et marquée aussi par notre travail pour l'intérêt vis-à-vis de notre Ville et de ses habitants.

D'ailleurs, pour nos habitants de notre Ville, je souhaite également une bonne année, dans une Ville marquée par la fraternité, la solidarité et l'écologie.

Je me permettrai également d'indiquer que je souhaite que notre Région reste présidée par Jean-Paul Huchon – là, nous ne serons certainement pas d'accord – pour un travail qu'il doit poursuivre dans le cadre, en particulier, du développement des transports en commun qui ont été malmenés pendant des années par l'État.

Je souhaite également que nous ayons en 2010 un conseiller général qui soit le digne représentant de notre Ville au sein de cette assemblée, qui ne soit pas parachuté de je ne sais où, mais qui soit bien issu de notre Ville, qui la connaisse, qui la défende et qui permette que les intérêts au sein de notre assemblée départementale soient également correctement défendus.

Je voudrais excuser Adélaïde Naturel qui travaille ce soir jusqu'à 21 heures et qui ne peut pas être avec nous à cause de cela uniquement, qui tentera de nous rejoindre si notre Conseil n'est pas terminé à cette heure-là.

Je voudrais vous demander, par rapport au procès-verbal, Monsieur le Maire, que les projets de délibération nous soient communiqués en même temps que l'envoi des documents du Conseil Municipal, projets de délibération qui sont évidemment des documents qui sont déjà rédigés au moment de l'envoi de l'ensemble des rapports du Conseil Municipal, même si ce n'est pas une obligation réglementaire ; je sais, comme vous, que cela se fait dans d'autres Villes et je crois que ce serait bien que nous ayons connaissance de ces éléments.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, M. Macé.

Y a-t-il d'autres observations concernant le procès-verbal ? (*Aucune.*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

I - Administration générale

Finances

1.1 - Budgets primitifs commune et assainissement - exercice 2010.

M. le Maire

Nous passons au premier point de l'ordre du jour qui est un point important puisqu'il s'agit du budget primitif pour la commune, puis l'assainissement.

Le budget primitif va vous être présenté, comme chaque année maintenant depuis quatre ans je crois – le temps passe vite, donc à un an près, vous m'excuserez –, par chacun des élus en charge de chacun des domaines.

Je passe tout d'abord la parole à Bernard Chaillet qui va nous présenter les grandes lignes du budget en fonctionnement et en investissement et aussi une partie de ce budget importante puisque c'est la présentation des subventions aux associations.

Monsieur Chaillet, vous avez la parole.

M. Chaillet

Mes chers collègues, je vous présente tout d'abord mes meilleurs vœux.

Je vais vous parler de différentes choses, notamment des dépenses et recettes du secrétariat général dans le cadre du budget 2010.

En fonctionnement, dépenses, nous avons une somme de 176 129 euros, dont deux opérations principales : les réceptions pour 50 000 et les frais d'affranchissement pour 60 000. Par rapport au budget 2009, il est légèrement en augmentation, de 0,75 %. Alors que des économies ont été réalisées sur certains pôles, certaines dépenses sont en très légère augmentation, par exemple l'achat de médailles d'honneur de la Ville, dont le stock est épuisé, les dépenses de sténographie.

Il n'y a pas de recettes.

En investissement, les dépenses sont de 300 euros ; c'est une petite bricole : l'achat d'une balance pour le courrier.

Voilà pour le secrétariat général.

Personnel de service et réceptions, le budget de service est composé de quatre secteurs :

- cafétéria, fêtes et cérémonies ;
- entretien des locaux par des prestataires ;
- entretien des écoles, blouses de restauration ;
- vêtements de travail.

En fonctionnement, dépenses, un total de 618 660 euros, composé principalement des postes « *alimentation, cafétéria, fêtes et cérémonies* » pour 152 000 euros et de l'entretien des locaux pour 256 825 euros. Ce budget est en légère augmentation par rapport à 2009, 3,57 %.

En investissement, dépenses, il est composé de 18 000 euros qui correspondent à l'achat d'aspirateurs, monobrosses et chariots de ménage, à la confection de voilages et paravents foyer Bohn-Cantin. Ce budget est en diminution – cela dépend évidemment de ce que l'on a sur l'investissement notamment – de 12 500 euros.

Je vais vous parler aussi de l'état civil.

Le budget du pôle état civil a été élaboré autour de dépenses classiques liées au fonctionnement du service, auxquelles s'ajoute un scrutin supplémentaire.

En investissement, la dernière tranche du marché de reprise de concession constitue 54,2 % de la dépense globale. Le lancement du marché de numérisation des actes civils représente la quasi-totalité du reste, c'est-à-dire 45,1 %.

En fonctionnement, dépenses : 10 750 euros ; cela regroupe notamment l'alimentation prévue lors des élections et de la mise sous pli, la commande de fournitures administratives, les cotisations SIFUREP, l'achat de pochettes pour les livrets de famille, pour les mariages notamment, et les reliures des registres de l'état civil. Ce budget est en augmentation de 2 500 euros. L'augmentation du budget de fonctionnement du pôle état civil est principalement liée à l'organisation des élections en 2010, 4 000 euros en 2010 contre 2 000 en 2009. Nous notons également une augmentation des dépenses liées aux passeports biométriques (achat de bobines thermiques).

En fonctionnement, recettes, puisqu'on vient de voir les dépenses, 78 400 euros qui sont principalement les dotations Insee élections, les compensations passeports biométriques et des titres délivrés antérieurement et les concessions dans le cimetière.

En investissement, dépenses, 44 300 euros qui correspondent au marché de rachat de concession pour 24 000 euros et au marché de numérisation des actes d'état civil pour 20 000 euros. Ce budget est en augmentation par rapport à 2009 de 10,1 %.

Le budget 2010 est en augmentation en raison de la tenue d'un scrutin supplémentaire ; c'est la principale raison.

Merci, mes chers collègues.

M. le Maire

Merci, Monsieur Chaillot.

Voulez-vous poser des questions après chaque adjoint ou plutôt des questions globales, Monsieur Macé ?

M. Macé

Globales.

M. le Maire

Entendu.

Madame Labrousse, le logement et la salubrité ?

M^{me} Labrousse

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous donner lecture des sommes d'investissement en administration générale de la collectivité ; c'est un budget de 611 440 euros qui se décompose en :

- travaux concernant la mise aux normes handicapés des ascenseurs de l'Hôtel de Ville ;
- réaménagement des bureaux du premier étage ;
- remplacement du portail coulissant sur la rue Sartoris ;
- différents autres travaux (achat d'outillage pour les ateliers, création de nouveaux circuits électriques pour l'onduleur).

Ensuite, investissement sur les fêtes et cérémonies pour un budget de 9 315 euros qui concernent surtout l'achat de mobilier, des chariots, des stands pour les manifestations.

L'investissement sur les équipements associatifs : des travaux d'aménagement pour la Croix-Rouge pour un montant de 100 000 euros.

Egalement des investissements sur le cimetière et notamment le remplacement des quatre bornes-fontaines pour un montant de 18 000 euros.

En ce qui concerne l'investissement « *logements et compte divers* » de 72 500 euros, il concerne uniquement les travaux d'office pour compte de tiers et la rénovation de logements ; c'est une provision de 22 500 euros et 50 000 euros pour les travaux d'office pour compte de tiers.

Voilà pour l'investissement.

Pour le fonctionnement, j'ai un budget de 4 881 150 euros qui se décompose en :

- fournitures pour les interventions en régie pour 400 575 euros, notamment les fournitures administratives pour 40 000 euros ;
- contrats d'entretien et de maintenance pour un budget de 5 648 974 euros.
- interventions sur le patrimoine communal pour 1 008 247,50 euros.

J'ai également à vous communiquer, parce qu'il y a des dépenses mais nous avons des recettes, des recettes de 2 220 796,50 euros qui concernent les différentes redevances : les redevances concessions notamment pour les marchés aux comestibles avec Lombard et Guérin, les redevances d'occupation du domaine public versées par les fermiers et concessions Eau et Force par exemple, les redevances occupation du domaine public par le SIPPAREC pour l'électricité, les redevances versées par les fermiers et concessions SIPPAREC pour le gaz et les télécoms, les contributions pour dégradation de voies et chemins après les travaux effectués par les concessionnaires pour 10 000 euros, les droits de place, terrasses, bennes, déménagements pour 110 000 euros, les droits de stationnement horodateurs pour 180 000 euros, les taxes additionnelles et droits de mutation pour 1 200 000 euros, 39 000 euros versés par le Département pour l'entretien des arbres sur les voiries départementales, les autres organismes et notamment par la Préfecture pour un poste d'inspecteur d'hygiène pour 36 103 euros, l'abonnement ou redevance pour enlèvement de déchets industriels pour 172 000 euros, 148 893,50 euros pour d'autres redevables tels que la valorisation des déchets, l'acquisition des verres par Saint-Gobain et des subventions versées par Eco-Emballages et, pour 10 000 euros, les taxes d'emplacements publicitaires.

Il y a également un budget de 9 479 651,53 euros toujours en recettes qui correspond :

- aux produits des cessions d'immobilisations des terrains, ventes terrains (par exemple, les terrains du CTM) ;
- aux produits de cessions d'immobilisations pour différentes propriétés des 5, 7, 12 bis, 14 et 22, rue Veuve-Lacroix pour un montant de 1 044 108,51 euros ;
- aux dépôts et cautionnements versés pour 12 675 euros ;
- à d'autres dépôts pour 22 450 euros ;
- à la taxe locale d'équipement pour 117 184,56 euros ;
- au versement pour le dépassement du PLD de 18 654,46 euros ;
- à des travaux effectués d'office pour le compte de tiers pour 50 000 euros.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Merci, Madame Labrousse.

Monsieur Hervo, aménagement urbain et grands projets ?

M. Hervo

Merci, Monsieur le Maire.

Un rappel, tout d'abord, de l'ensemble du budget géré par les services techniques : un budget de fonctionnement pour 2010 à hauteur de 8 658 000, dont les principaux postes sont constitués par les consommations de fluides pour 1 316 000 euros et le budget d'enlèvement des ordures ménagères et du nettoyage de la ville qui s'élève à 4 800 000 euros.

En face de ces dépenses de fonctionnement, des recettes de fonctionnement à hauteur de 2 221 000 euros, dont 1 200 000 euros sont constitués par la taxe additionnelle aux droits de mutation.

En ce qui concerne l'investissement, des dépenses d'investissement à hauteur de 16 249 000 euros, dont les postes qui concernent l'aménagement urbain et les grands projets sont les suivants :

- la subvention aux équipements publics de la ZAC des Champs-Philippe, non spécifique à la seule ZAC des Champs-Philippe, à hauteur pour 2010 de 4 875 000 euros ;
- les travaux de la Médiathèque à hauteur de 5 155 000 euros ;
- les travaux de la rue Voltaire à hauteur de 2 050 000 euros ;
- une première tranche de l'avenue du Général-Leclerc à hauteur de 500 000 euros ;
- une provision de subvention d'équipement pour le parking de la place de la Liberté à hauteur de 660 000 euros.

À noter, en face de ces dépenses d'investissement, des recettes d'investissement à hauteur de 9 480 000 euros, presque exclusivement constituées, pour un peu plus de 8 200 000 euros, de cessions des terrains du CTM au centre-ville et, pour un peu plus d'un million, de cessions de terrains appartenant à la Ville à la SEM 92 dans le cadre de la ZAC des Champs-Philippe.

Voilà pour les chiffres principaux.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Monsieur Perrée, budget de la culture ?

M. Perrée

Pour 2010, le budget culture a été étudié pour rester à peu près à l'identique de celui de 2009. Ce budget n'englobe que le fonctionnement et le tout-petit investissement, par exemple, pour des mâts pour le centenaire ou des cimaises pour le Mastaba.

L'entretien des bâtiments, Foyer des Arts et Loisirs, Mastaba, ainsi que les travaux pour la Médiathèque reviennent à la Direction des services techniques.

Dans le budget, il y a les animations diverses qui représentent 4 000 euros, notamment pour les médaillés de la Ville et pour des subventions pour les comités des fêtes des Champs-Philippe ou des Vallées.

Dans le budget action culturelle, 480 515 euros, qui est pour le Mastaba, ainsi que des subventions à Dunes Aventures, le Club Loisirs et Découvertes, etc. qui remontent à peu près à 47 000 euros.

Pour le Conservatoire de musique, 614 679 euros ; on en avait parlé déjà au Conseil Municipal de décembre, étant donné qu'on a 677 élèves au lieu de 641 l'année dernière, on a voté en décembre une subvention supplémentaire de 4 000 euros.

Pour le Mastaba, il faut compter, pour les animations, 46 393 euros. On se souvient qu'on avait fait un hors-série, mais il était sur le budget 2009.

Pour la bibliothèque, 78 580 euros, un petit peu en augmentation, pour la bonne raison que pour la Médiathèque, il faut recouvrir les livres, réparer les livres ou faire des achats d'étiquettes antivols ; il y a donc une petite augmentation pour la bibliothèque de 20 000 euros.

Cela fait un total de 1 224 167 euros.

M. le Maire

Merci, Monsieur Perrée.

Madame Margaria, sur la petite enfance ?

M^{me} Margaria

Merci, Monsieur le Maire.

Les dépenses en fonctionnement concernant la petite enfance s'élèvent à 945 135 euros, ce qui représente une augmentation par rapport au budget de l'année dernière, mais, en fait, cela s'explique par la DSP Sémard que nous avons budgétée.

Ensuite, toujours en fonctionnement, les recettes s'élèvent à 3 370 250 euros. Elles sont réparties en deux chapitres, un qui représente la participation de la CAF et du Conseil général pour 1 610 000 euros et l'autre qui représente la participation des familles et la perception des charges locatives pour 1 760 250 euros.

Ensuite, en investissement, dépenses, là aussi, nous séparons en deux budgets : un premier de 68 205 euros qui représente l'acquisition de mobilier pour les structures (exemple : lave biberons à Verdun, renouvellement de poussettes pour la crèche familiale, etc.) et un second de 92 232 euros composé principalement par des travaux de rénovation pour maintenir en état les équipements.

Il s'agit aussi d'effectuer des travaux pour répondre aux normes de sécurité.

Cela représente un total pour l'investissement de 160 437 euros.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Arnaud Houtart, sur la police ?

M. Houtart

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir, mes chers collègues.

Pour le budget de la police municipale pour l'exercice de l'année 2010, nous avons, en fonctionnement, les dépenses suivantes : tout ce qui est voies et réseaux, c'est-à-dire fourrière, maintenance des émetteurs-récepteurs, petits équipements (ceinturons, effets personnels), tout ce qui est documents divers, timbres amendes, batteries radio, le tout pour 14 280 euros, c'est-à-dire 5 550 euros de moins que l'année dernière.

En investissement poste dépenses, nous avons huit gilets pare-balles à hauteur de 4 000 euros et en investissement poste recettes, 150 000 euros de tout ce qui est procès-verbaux.

Voilà, mes chers collègues les trois points principaux du budget de la police municipale.

Merci.

M. le Maire

Merci.

Madame Juvin-Marleix sur deux chapitres : le chapitre sur la voirie, le stationnement et la circulation et un chapitre sur les RH.

M^{me} Juvin-Marleix

Sur les ressources humaines, je vous propose un budget global en progression de 2,17 % par rapport à l'année passée.

Il y a deux éléments importants à retenir sur ce budget des ressources humaines.

Le premier est un principe de stabilisation du personnel et un effectif constant, même si j'ai en tête deux embauches pour 40 000 euros, à savoir une personne embauchée à l'Espace Insertion et un gardien d'équipement sportif ; le principe, c'est une stabilisation du personnel.

Le deuxième élément important est un calcul du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) à 2,5 %, alors que ce taux, nous le retenons à 4, voire 4,5 % les années passées. La fixation de ce taux a été faite à partir d'un calcul très précis et très raisonnable ; c'est un GVT très raisonnable, puisqu'elle a été faite à partir des cinq dernières années et à partir des éléments de paye complets, à savoir chargés et primés ; on a pris en compte les charges et les prime versées au personnel et cette étude a été faite sur les cinq dernières années.

Si l'on prend, par exemple, la moyenne du GVT effectivement payé par la Ville en 2008 et en 2009, on arrive à un taux de 2,195 %. Là, je vous propose un taux de 2,5 %, donc un taux supérieur à la moyenne de ce que nous avons payé en 2008 et 2009, ce qui nous laisse une marge de manœuvre pour anticiper éventuellement une revalorisation du point qui serait supérieure à ce qui a été fixé par l'État depuis 2006, par exemple.

On est vraiment dans un GVT très raisonnable qui nous permet d'avoir ce budget que je vous propose aujourd'hui. Ce GVT représente environ 500 000 euros.

Je vous rappelle également que l'affinement de nos outils de prévision nous a permis de passer une décision modificative en novembre à hauteur de 560 000 euros d'économie. Cela représente peu ou prou d'ailleurs le montant du GVT représenté par ces 2,5 %.

Je vous propose également de poursuivre notre politique de titularisation, en inscrivant au budget une somme d'environ 30 000 euros qui concernera le personnel des écoles et je vous propose également de poursuivre notre politique de formation qui permet de donner à chacun de nos agents la possibilité d'évoluer dans sa carrière en passant des concours et en suivant des formations.

Voilà pour le budget des ressources humaines pour 2010.

Pour ce qui concerne la voirie, les espaces verts, la propreté urbaine, nos dépenses de fonctionnement s'agissant de la voirie et des espaces verts consistent, pour l'essentiel, vous le savez, à des contrats d'appel d'offres sur lesquels nous n'avons pas de marge de manœuvre, puisque ce sont des enveloppes que vous connaissez, cela passe en commission d'appel d'offres et ce sont des contrats qui ont été votés pour la plupart en Conseil Municipal.

Nous avons une petite marge de manœuvre, évidemment, lorsque ces contrats viennent à expiration et que nous renouvelons et passons de nouveaux contrats, comme cela a été le cas pour le dernier contrat de Récré'Action qui a été modifié, nous avons changé de prestataire, ce qui nous a permis d'effectuer des économies cette année, économies que nous retrouvons, évidemment, en 2010.

Il y a d'autres dépenses que ces dépenses proprement liées à ces contrats d'appel d'offres. Il y a des dépenses où nous avons vraiment une marge de manœuvre possible. Cette marge de manœuvre nous a permis de faire, en l'occurrence, pour 2010, une prévision d'économie de 50 000 euros sur des postes habituels par rapport au budget primitif de 2009, tout en prévoyant, néanmoins, malgré cette économie importante de 50 000 euros, un fleurissement assez important en ce qui concerne la ville et, points qui me semblent importants, un curage des réseaux des parcs et jardins et également, je l'annonce aux propriétaires de chiens, la fourniture de sacs à déjections canines qui seront moins chers que les précédents et plus pratiques.

Nous avons également inscrit une enveloppe prévisionnelle de 150 000 euros pour ce qui concerne la subvention d'exploitation de la délégation de service public du parking Liberté.

S'agissant de nos recettes de fonctionnement, nous enregistrons une augmentation de 1,5 % grâce à l'augmentation de la redevance pour occupation du domaine public.

J'en viens maintenant rapidement, puisque mon temps de parole est assez long, à nos dépenses d'investissement. Jean-Pierre Hervo nous a parlé, pour l'essentiel, des gros postes, mais il y en a d'autres, même si ces dépenses d'investissement sont plus modestes, qui représentent une réelle utilité pour les Garennois. Je vais rapidement les évoquer :

- aménagement d'une aire de jeux pour les 8-12 ans ; nous avons organisé une aire de jeu pour les plus petits en 2005 pour le square du 11-Novembre ;
- réparation des bornes des fontaines du cimetière ;
- mise en place d'un container sur la place de la Liberté, parce que les poubelles sont accessibles et visibles par tous et ce n'est pas très agréable ; ce container permettra de cacher l'existant sous la halle ;
- installation de corbeilles, pas dans toute la ville, mais une première phase importante dans les rues commerçantes et vraisemblablement dans les gares ;
- des attaches vélos également qui seront prévues pour 9 000 euros ;
- la mise aux normes du feu de la place du Général-Leclerc – c'est le dernier feu qu'il incombe à la Ville d'aménager – pour le rendre accessible aux normes handicapés.

Les grosses dépenses ont été présentées par Jean-Pierre Hervo ; ce sont des dépenses évidemment d'un montant engagé moindre, mais tout aussi importantes en termes d'utilité pour les Garennois.

Le volet « collecte propreté », vous avez reconduit en 2009 le contrat que nous avons passé avec Sita puisque les réponses qui avaient été faites à notre appel d'offres n'étaient économiquement pas satisfaisantes. L'année passée nous a permis de réfléchir, à la fois grâce au travail effectué par la commission voirie et le travail effectué par les services, et je salue en particulier le travail de Didier Sire et de Fabrice Chaillet ici, sur les améliorations possibles qui nous permettront de faire des économies.

Résultat des courses : en commission d'appel d'offres, les élus présents ont approuvé le nouveau contrat passé à nouveau avec Sita, mais pour un budget légèrement moins élevé que l'année passée. Les grandes masses :

- collecte et traitement des déchets pour 3 276 550 euros ;
- propreté pour 1 604 600 euros.

En ce qui concerne les recettes, nous avons une recette de 4 028 543 euros.

J'en ai terminé, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Merci.

Monsieur de Boutray, sur le développement économique et le budget développement durable ?

M. de Boutray

Merci.

On va commencer par le développement économique.

Les dépenses de fonctionnement de ce service s'élèvent pour l'année 2010 à 32 700 euros, principalement avec trois postes :

- la maintenance de la base de données de la cartographie des commerces pour un montant de 1 450 euros ;
- les fêtes et cérémonies, poste qui intègre plus particulièrement des subventions pour les animations des associations de commerçants, la participation à la charte qualité de service de la Chambre de métiers pour un montant de 5 000 euros et la Journée du commerce de proximité pour un montant de 5 000 euros, sans oublier les concours de vitrines de Noël pour 2 000 euros ;
- pour le reste, une participation au fonctionnement de la Maison de l'emploi, Rive de Seine, qui nous assiste plus particulièrement dans des études, des analyses de territoire et dans un certain nombre d'études de marché qui sont faites.

Voilà pour le budget du développement économique de La Garenne-Colombes, un budget en légère diminution par rapport à l'an dernier, ce qui s'explique principalement par le fait que nous avons fait développer l'année dernière la base de données de la cartographie des commerces et que cette année, nous n'avons plus qu'à la mettre en ligne et la faire vivre.

Sur la partie développement durable, des dépenses de fonctionnement pour un montant de 18 400 euros qui se scindent principalement par la mise en place, d'abord, en association avec les associations de commerçants, de sacs cabas réutilisables pour un montant de 3 000 euros.

Ensuite, nous avons tout un projet de concertation avec les Garennois autour de ce qu'on pourrait appeler des « états généraux du développement durable » ; tout cela nécessite de la communication, de l'organisation logistique, donc des réunions, avec la mise en place de plaquettes, pour un montant de 10 000 euros.

Enfin, nous resterons, sur l'année 2010, sur notre fréquence de Café débats ; nous comptons en organiser trois ou quatre l'année prochaine autour de thématiques qui tiennent à cœur des Garennois pour un montant de 3 500 euros.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur.

Madame Raimbault, pour l'action scolaire ?

M^{me} Raimbault

Merci, Monsieur le Maire.

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève, cette année, à 1 522 300 euros, soit une augmentation de 2,19 %.

Le budget de fonctionnement du service des affaires scolaires est contraint à des dépenses récurrentes et évolutives telles que :

- les dépenses d'alimentation pour 831 500 euros ;
- les transports scolaires pour 234 400 euros ;
- les fournitures scolaires pour 112 000 euros.

Ces dépenses varient suivant les effectifs scolaires de plus de 2 % par rapport à l'année dernière et aussi par l'augmentation des tarifs des prestataires de 0,46 % pour l'alimentation et de 5,1 % pour les transports.

En ce qui concerne le montant des recettes de fonctionnement, il s'élève à 1 359 248 euros. Ces recettes sont liées principalement à la participation familiale pour les classes d'environnement et au règlement des prestations périscolaires telles que l'étude et le goûter.

Pour les investissements, le montant des dépenses est de 4 500 euros cette année, dont une augmentation de 1 500 euros due à l'achat d'un tableau numérique pour l'école Renan.

Je vais vous dire quelques mots sur le budget des bâtiments scolaires, qui est essentiellement un budget d'investissement qui s'élève cette année à 525 380 euros. Les travaux portent prioritairement sur la réfection des trois blocs sanitaires des écoles élémentaires Marsault, Voltaire et Guest pour un montant de 330 000 euros, sur la rénovation des normes de sécurité et notamment des alarmes incendie dans l'école maternelle Guest pour 5 000 euros, sur l'installation des blocs de secours pour 10 000 euros à l'école élémentaire maternelle Renan et une réfection du couloir Renan qui comporte la peinture, le sol, l'électricité et les châssis pour 45 000 euros.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Madame Raimbault.

M. Dubois, le budget jeunesse ?

M. Dubois

Je vais vous présenter les budgets des fonctions 421, « accueil de loisirs », 442, « jeunesse », et 423, « séjours extérieurs et Houlgate ».

Concernant la fonction 421, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 407 250 euros. Les chiffres les plus significatifs sont :

- l'alimentation pour 180 400 euros ;
- le transport pour 140 000 euros ;
- la programmation des activités pour 68 000 euros
- divers - fournitures pour 9 600 euros.

La fonction 422 est une nouvelle fonction qui correspond aux services destinés aux jeunes et en particulier aux adolescents. Elle concerne l'Espace Jeunesse, le PIJ, le Conseil des jeunes et les subventions aux associations liées à la jeunesse.

Concernant le point d'information jeunesse, les dépenses s'élèvent à 6 840 euros. Les chiffres les plus significatifs concernent la documentation pour 1 490 euros et les différentes prestations pour 5 000 euros.

Concernant l'investissement, c'est moins important, pour 1 540 euros, c'est l'achat de matériel et l'installation d'une enseigne.

Concernant le Conseil des jeunes, en fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 4 800 euros.

Essentiellement, ce sont 9 500 euros qui permettent de financer les actions du Conseil des jeunes et 1 000 euros pour l'adhésion à l'ANASEJ.

Enfin, des subventions aux associations pour 42 200 euros.

Concernant la fonction 423, c'est-à-dire Houlgate et les séjours extérieurs, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 333 340 euros, dont 180 910 euros pour Houlgate, 152 430 euros pour les séjours extérieurs.

Les dépenses les plus significatives pour Houlgate sont :

- l'alimentation pour 85 500 euros ;
- les fluides pour 32 700 euros ;
- l'équipement, les fournitures, les produits d'entretien pour 29 500 euros.

Concernant les séjours extérieurs, ce sont essentiellement des contrats pour 111 400 euros.

En recettes de fonctionnement pour les séjours, le montant s'élève à 255 100 euros.

En investissement pour les séjours, en particulier pour Houlgate, le budget s'élève à 34 700 euros, essentiellement pour l'achat de tentes... Il s'agit de l'équipement pour l'hébergement, en l'occurrence.

Pour la partie technique, il y a 101 700 euros. Pour 99 000 euros, c'est l'éclairage d'Houlgate qui doit être refait.

J'en ai terminé.

M. le Maire

Merci.

La parole est à Monique Mangeard pour le budget action sociale.

M^{me} Mangeard

Mes chers collègues, bonsoir.

Je vous rappelle que je ne vous présente pas le budget social, puisque le Centre Communal d'Action Sociale est un organisme indépendant et que ce budget sera présenté dans quelques jours, lors de notre Conseil d'administration.

En revanche, certaines actions sociales ou d'insertion sont menées par la commune. Je vais donc simplement vous présenter la partie budget Ville du budget d'action sociale.

Je commence par les dépenses d'investissement qui s'élèvent à 2 700 euros ; en fait, c'est l'achat de petit matériel pour le foyer Bohn-Cantin et les dépôts et cautionnements.

Il n'y a pas d'investissement au niveau des recettes.

Nous passons aux dépenses de fonctionnement pour un total de 53 474 euros. Différentes opérations :

- des opérations « Don du sang », c'est-à-dire l'alimentation ; lorsque les personnes viennent donner leur sang, on les nourrit ensuite, on leur donne un sandwich, si ma mémoire est bonne ;
- de la petite vaisselle pour le foyer ;
- des fournitures administratives ;
- le boîtage pour l'opération « canicule » ;
- des honoraires de médecins payés en cas d'hospitalisation d'office d'urgence ;
- des remboursements pour le fonctionnement de l'Espace Insertion, puisque La Garenne-Colombes et Bois-Colombes participent à part égale, 50 % du fonctionnement ; les 10 000, c'est en remboursement de ce fonctionnement entre les deux communes ;
- les subventions aux associations sociales qui s'élèvent en totalité – j'ai la liste si vous voulez le détail – à un montant de 20 274 euros auxquels il faut ajouter l'Ecole de la deuxième chance, projet porté par le Conseil général dont l'application a été retardée, je pense, pour peut-être la fin du premier trimestre 2010, qui consiste à créer des centres de formation pour monter des contrats en alternance pour des jeunes qui sont en rupture scolaire. Nous avons budgété, pour cette Ecole de la deuxième chance, 8 000 euros.

Voilà en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement.

Au niveau des recettes, pour un total de 190 057 euros, principalement la subvention pour l'Espace Insertion du Conseil général qui s'élève à 188 557 euros et la participation de remboursement des repas du personnel du CCAS à la cafétéria pour un montant de 2 500 euros.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Madame.

Monsieur Dransart, le budget des sports ?

M. Dransart

En fait, il y a une petite variation à la baisse par rapport à l'année dernière, mais les montants sont tellement faibles qu'il peut y avoir, au sein des sections, de grosses variations.

En ce qui concerne le fonctionnement, au niveau des dépenses, on a une réduction de 3,3 % liée à l'optimisation de l'allocation des subventions aux associations qui, vous pourrez le voir dans le détail, est à la hausse ou à la baisse selon les associations ; c'est vraiment pour correspondre à l'exact besoin des associations. C'est une variation de l'ordre de 30 000 euros, ce qui explique la situation globale de la variation du budget pour le sport.

Concernant les recettes dans le fonctionnement, on a une petite variation de 2,6 % qui est un ajustement des taxes et redevances sur la location du gymnase ; il n'y a pas beaucoup de variation.

En matière d'investissement, on a une très forte variation, mais quand on passe de 400 euros à 2 000 euros, on comprend pourquoi ; cela doit être une histoire d'aspirateur, me semble-t-il.

Concernant la piscine, budget un peu plus important, on a une réduction dans les dépenses de 8,8 % en fonctionnement et, en investissement, on passe, au niveau des dépenses, de 6 900 à 8 000 euros, ce qui représente une hausse de 15 %, pour l'achat de mobilier nécessaire à l'usage de la piscine.

Voilà pour le budget « sports ».

M. le Maire

Merci.

Le budget jumelage, Monsieur Barraquand ?

M. Barraquand

Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal, comme vous le savez, notre Ville de La Garenne-Colombes est jumelée avec Wangen, Valpaços, Yoqneam et Clarksville.

Cette année, nous avons poursuivi nos relations avec ces quatre Villes par des échanges linguistiques pour nos jeunes, des échanges culturels et sportifs pour nos associations, des échanges d'expérience pour les services municipaux, des échanges qui s'inscriront en 2010 dans le cadre du centenaire de notre Ville, puisque toutes nos jumelles seront invitées à participer à nos festivités au mois de juin, des échanges qui célébreront également les 30 ans d'amitié qui nous lient avec la Ville de Wangen.

Le budget que je vous demande d'allouer au jumelage de notre Ville en 2010 est de 113 750 euros, budget géré par la Direction jeunesse, culture et sports.

Les recettes s'élèvent à 24 188 euros, dont une subvention du Conseil général de 5 800 euros. Les efforts entrepris pour maîtriser les frais de voyage et de programme seront poursuivis.

Je voulais vous rappeler que ce budget est identique à celui de 2008 et est en progression par rapport à celui de l'an dernier, en raison principalement de la participation de nos Villes jumelles à la célébration du centenaire.

Merci.

M. le Maire

Merci, Monsieur Barraquand.

Y a-t-il des questions à poser aux adjoints sur ces différents points ?

Je vous remercie tous pour votre présentation qui a été très claire et qui permet de s'approprier ces budgets dans les champs d'action respectifs des uns et des autres.

Comme l'a très bien rappelé Bernard Chaillet, le budget est un budget total de 68,5 millions, avec des dépenses courantes qui sont de l'ordre de 40 millions d'euros, c'est-à-dire +0,4 % par rapport au budget 2009 avec la DM, ce qui témoigne d'une volonté de maîtriser la dépense.

Ce budget s'inscrit donc dans un objectif de budget base zéro que nous avons fixé en 2008 et que nous atteignons cette année. Je veux à la fois en féliciter les élus pour le travail qu'ils ont fait et les services, le service des finances, bien entendu, dirigé par M^{lle} Herpin, mais tous les services, puisque chacun a contribué à trouver les marges de manœuvre pour contrôler la dépense et faire en sorte que la dépense de fonctionnement n'augmente pas.

La dépense de fonctionnement n'augmentant pas, elle nous permet de dégager un excédent de fonctionnement, elle nous permet de maintenir un niveau d'investissement important, puisqu'en investissement, le volume dédié aux opérations au budget primitif se maintient à 13 millions d'euros, 4,8 millions pour la ZAC, 5,2 millions pour la Médiathèque, 2 millions pour la rue Voltaire, 0,5 million pour les travaux de la rue du Général-Leclerc que nous commençons cette année et 600 000 euros pour le projet de parking Liberté.

Il y a des dépenses d'investissement hors opérations pour 3,8 millions et le chapitre sur les emprunts dont a parlé Bernard Chaillet.

Vous comprenez bien, mes chers collègues, que nous sommes à un point important de la fiscalité et des budgets des collectivités territoriales, parce que la réforme de la taxe professionnelle va survenir d'une manière opérationnelle cette année ; tout le monde en parle dans les journaux.

En pratique, il y a évidemment des incertitudes qui sont soulevées sur pas tant ce que nous toucherons cette année mais sur l'évolution des recettes liées à l'ex-taxe professionnelle dans les années à venir, il y a un inconnu qui pèse sur la CET et sur l'évolution des dotations de l'État, essentiellement la DGF.

Il était extrêmement important que nous puissions développer une stratégie budgétaire qui consiste à contrôler la dépense de fonctionnement pour qu'elle n'augmente pas, alors même qu'un certain nombre de ces chapitres – je pense aux ressources humaines – augmentent ; globalement, elle n'augmente pas, pour toujours pouvoir mettre la priorité, comme nous le faisons maintenant depuis plusieurs années, sur l'investissement. Les investissements qui vous ont été cités par les uns et les autres témoignent de cette dynamique.

La présentation que nous avons choisie... Il fallait faire un choix de présentation, mais on voit bien que ce choix doit être interprété et quand, par exemple, M^{me} Mangeard vous parle d'un budget d'investissement en matière sociale de 2 000 euros, il faut évidemment l'interpréter tout en sachant qu'en même temps, nous faisons des travaux à l'Espace Insertion qui ne sont pas dans les 2 000 euros, c'est un peu plus cher, mais nous faisons aussi la livraison d'une crèche et le talent de M^{me} Mangeard ne nous a toujours pas permis d'arriver à livrer une crèche pour 2 000 euros. Ce sera un peu plus cher, tout simplement parce que ce budget vous a été présenté dans d'autres chapitres et que ce budget, en l'occurrence pour la crèche, sera intégré dans le budget de la zone d'aménagement concerté de l'opération Champs-Philippe.

Cette présentation que nous avons choisie d'une manière collante aux délégations des uns et des autres est évidemment imparfaite, mais aucune présentation n'est parfaite. Je vous engage donc, les uns et les autres, à croiser les informations données par les uns et les autres.

Yves Perrée me faisait justement penser que la délégation jeunesse et sports, par définition, c'étaient deux délégations ; où arrête-t-on la politique en faveur de la jeunesse ? La politique en faveur de la jeunesse, c'est aussi la petite enfance telle qu'elle a été présentée par Brigitte Margaria, c'est aussi la politique de l'emploi telle qu'elle a été présentée par Monique Mangeard. On voit bien que tous ces chiffres sont à interpréter d'une manière globale.

Je vous rappelle notre priorité cette année : un budget de fonctionnement contrôlé, un budget d'investissement toujours important et un recours à l'emprunt que nous contrôlerons également de manière à faire en sorte que la Ville de La Garenne-Colombes reste parmi les Villes les moins endettées des Hauts-de-Seine. Je crois que c'est une option que nous avons prise il y a quelques années et dont tout le monde se félicite aujourd'hui, après avoir vu ce qui s'est passé depuis un an et demi en termes économiques, dépassant les frontières de La Garenne-Colombes.

Voilà, mes chers collègues, la présentation du budget.

Les uns et les autres sont prêts à répondre aux questions et interrogations que vous pourriez avoir.

Qui veut la parole ?

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Ce soir, évidemment, je ne vais pas avoir tout à fait la même lecture que vous sur le budget que vous nous présentez.

Vous avez décidé de nous présenter le budget primitif dès le début du mois de janvier pour mener à bien, d'après vous, les opérations d'investissement.

Vous nous permettez de penser que cet argument n'est pas fondé, aussi bien légalement, car le Code des collectivités territoriales permet une continuité budgétaire, ce que vous avez d'ailleurs utilisé jusqu'à maintenant, et n'est pas fondé sur la nature des opérations envisagées et j'y reviendrai plus tard.

Par ailleurs, votre budget est soi-disant basé sur une rigueur que vous avez intitulée « base zéro », mais vous oubliez que la dépense publique est basée sur l'intérêt général et qu'elle répond à des besoins.

Quatre éléments caractérisent le budget que vous nous présentez ce soir.

Tout d'abord, il ne répond pas aux besoins des Garennois.

Vous persistez dans votre idéologie passéiste et dans votre immobilisme. Malgré vos promesses, vous n'appliquez pas encore le quotient familial sur la cantine et vous ne le demandez pas également pour les cours du Conservatoire de musique. Dans ce domaine, notre Ville a un carton rouge.

Pourquoi un tel aveuglement ? Pourquoi un tel refus ? Votre attitude est incompréhensible. Nous vous demandons de travailler sur ce sujet depuis plusieurs années ; pourquoi refusez-vous une telle proposition ?

Pour parvenir au budget base zéro, vous avez décidé de diminuer des dépenses pourtant indispensables pour les Garennois et les services municipaux et je vais citer quelques exemples : entretien des bâtiments municipaux avec -55 % par rapport à 2008, l'entretien de la voirie : -17 % par rapport à 2008. Les études baissent également de 25 % par rapport à 2008. D'ailleurs, pour certaines études, nous attendons toujours leur présentation ; je pense en particulier à l'aménagement paysagé du cimetière. Les frais de documentation générale, indispensables pour un fonctionnement des services municipaux, sont en diminution de 19 %.

Mais, parallèlement, vous augmentez d'autres dépenses d'une manière très importante.

Tout d'abord, les locations mobilières, +26 % par rapport à 2008 ; je suppose que c'est le coût du logement du Directeur général des services qui est situé à Bois-Colombes qui explique cette augmentation. Vous nous indiquerez d'ailleurs le devenir de cette location du fait du départ du Directeur général des services.

Ensuite, les frais d'honoraires sont en augmentation de 30 %, pour payer les frais d'avocat. Il faut dire que dans ce domaine-là, depuis plusieurs mois, vos échecs vont à répétition : Médiathèque, blog et vous ne nous avez d'ailleurs toujours pas expliqué, Monsieur le Maire, les raisons de votre démission de la présidence de la SEM Ville de La Garenne-Colombes pour laquelle, je rappelle, une étude a été payée par les Garennois, nous en avons demandé copie et vous nous aviez d'ailleurs refusé d'avoir copie de ce document.

Je rappellerai aussi que les frais de contentieux sont en augmentation de 66 % et rejoignent d'ailleurs ce que je viens de dire précédemment.

Les fêtes et cérémonies, comme nous le disait M. Perrée, sont en augmentation, évidemment pour tenir compte du centenaire de notre Ville, dans des proportions d'ailleurs qu'il aurait fallu nous expliquer : +56 % par rapport à 2008, +22 % par rapport à 2009. Les réceptions sont, elles, en augmentation de 22 %.

Le deuxième élément qui caractérise votre budget est une augmentation des impôts locaux qui vont continuer à augmenter. Depuis votre élection comme Maire en 2001, les impôts locaux n'ont cessé d'augmenter et nous sommes arrivés, par rapport à l'année dernière, à une augmentation des taux d'au moins 35 %.

Dans l'augmentation que vous nous proposez cette année, il s'agit, non pas d'une augmentation des taux, mais d'une augmentation de la valeur locative décidée par le Parlement, dont le député de notre circonscription, la troisième des Hauts-de-Seine, a approuvé cette augmentation de 1,2 %.

Ainsi, les contributions directes au compte 7311 seront passées de 15 405 000 euros en 2001 à 22 700 000 euros en 2010, soit une hausse de plus de 47 %.

Pour un homme public qui préconise une baisse des prélèvements obligatoires, vous êtes le champion local de la hausse des impôts locaux.

Et donc, en 2010, les Garennois paieront encore un peu plus d'impôts locaux, sans bénéficier de services ou d'équipements publics dignes d'une ville de plus de 27 000 habitants.

Le troisième élément qui caractérise votre budget est une politique à reconstruire vis-à-vis du personnel communal.

Quatre éléments marquent le budget du personnel communal qui représente près de 52 % des dépenses du budget primitif 2010.

Premier élément : la diminution des crédits proposés pour le personnel communal. Nous sommes donc très étonnés des explications données par M^{me} Juvin-Marleix sur le calcul du GVT. Vous nous expliquez qu'il augmente de 500 000 euros dans vos propositions. Comment faites-vous, à ce moment-là, pour faire un budget à montant constant ?

Le deuxième élément qui caractérise votre budget sur le personnel, c'est que vous persévérez dans l'accroissement de la rémunération des agents non titulaires, au détriment des agents titulaires, alors que des dizaines d'agents pourraient bénéficier d'une intégration dans la fonction publique territoriale ; pourquoi un tel refus ? Ce ne sont pas vos 30 000 euros que vous nous annoncez qui permettront de répondre à la titularisation de ces agents qu'on peut estimer à entre 70 et 80 postes qui peuvent bénéficier d'une intégration directe dans la fonction publique territoriale.

Troisième élément qui caractérise votre budget du personnel, c'est le nombre d'agents qui bénéficient du versement de l'allocation pour perte d'emploi. Le chiffre que vous avez annoncé au 1^{er} janvier 2009 était de 33 agents bénéficiant de cette allocation. Il sera, au 1^{er} janvier 2010, de 41, soit une augmentation importante. D'ailleurs, la masse budgétaire que vous consacrez au budget 2010 sur cette dépense est en augmentation de 50 % par rapport à 2009. Monsieur le Maire, je vous rappellerai que, depuis 2001, la hausse enregistrée sur cet article est de 1 100 % ; nous sommes passés de 38 000 euros à 450 000 euros.

Quatrième élément, c'est le malaise du personnel communal qui est perceptible depuis plusieurs mois. Vous en êtes le seul responsable. Je vous ai alerté à plusieurs reprises sur cette situation. Je déplore que nous soyons toujours dans cette situation vis-à-vis des agents de la Ville. Aujourd'hui, la confiance avec les agents de la ville est rompue, vous avez à tout reconstruire dans ce domaine avec les agents de notre Ville qui y sont attachés et qui gèrent dans l'intérêt général les politiques publiques qu'ils ont à mener. Il faut, dans ce domaine, changer de méthode, de comportement et d'action.

Le quatrième élément qui caractérise le budget que vous nous présentez ce soir est un budget d'investissement contesté et contestable.

Vous nous indiquez tout d'abord trois opérations.

La première : la Médiathèque. Je ne vais pas rappeler l'historique de ce dossier et les problèmes engendrés jusqu'à maintenant par les différentes étapes que vous avez menées. Vous vous obstinez, il faut bien le dire, à faire coûte que coûte cette opération, sans dialoguer avec celles et ceux qui la contestent et sans prendre en compte les risques supplémentaires que nous avons sur cette opération.

Tout d'abord, vous le savez comme moi, une requête est déposée sur la modification du PLU et met donc en très grand danger le permis de construire sur lequel vous vous êtes basé et pour lequel les travaux ont démarré juste après Noël. Je ne vous ferai pas l'injure de rappeler la dérive financière de cette opération, donc j'appelle à votre sens de la responsabilité sur ce qu'il en est et je crois utile, avant de continuer cette opération coup de force, que vous vous interrogiez sur les risques que vous faites encourir aux Garennois d'un point de vue budgétaire.

Ensuite, vous nous proposez l'aménagement de la rue Voltaire. Nous savons tous que cette opération est aussi bien contestée par un certain nombre de riverains que par des commerçants. Pourquoi, là aussi, vouloir coûte que coûte absolument réaliser cette opération en 2010 ? Quel est l'intérêt de la faire tout de suite et de ne pas écouter les uns et les autres, de ne pas réfléchir encore sur la réalisation de cette opération ?

Ensuite, troisième opération contestable : l'opération du parking place de la Liberté. Sur cette question, vous vous inscrivez déjà budgétairement dans un choix que le Conseil Municipal n'a même pas fait, c'est-à-dire de verser un premier acompte d'une subvention d'équipement demandée par la seule société qui a répondu à la délégation de service public et donc de verser une première somme de 600 000 euros dans un ensemble demandé par cette société qui est, de mémoire, de plus de 4 millions d'euros. Pourquoi le décider maintenant, alors que nous n'avons eu dans cette assemblée aucun débat sur ce sujet sur cette proposition de cette société, puisqu'on a déjà débattu sur l'opération, évidemment ? Pourquoi vouloir absolument le faire dès maintenant et l'inscrire budgétairement ?

En revanche sur toutes vos dépenses d'investissement, je ne vois pas où nous faisons des opérations en ce qui concerne la rénovation des bâtiments publics dont la Ville a absolument besoin. Je rappelle ma demande en ce qui concerne le gymnase Pierre-Denis, je rappelle des interventions importantes sur l'Hôtel de Ville, en particulier ce que je vous avais demandé, des toitures terrasses sur l'Hôtel de Ville, sur des bâtiments municipaux ; c'est cela une politique de développement durable et ce n'est certainement pas ce que nous a présenté M. de Boutray pour un montant dérisoire de 18 000 euros.

C'est sur toutes ces questions que, vous vous doutez bien, nous ne sommes pas d'accord avec votre proposition et, évidemment, nous n'approuverons pas votre budget primitif de l'année 2010.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Y a-t-il des observations, d'autres questions ?

Je vous en prie, Monsieur Conway.

M. Conway

Merci.

Tout d'abord, je vous présente mes meilleurs vœux pour 2010 ; j'espère que ce sera sous le signe du travail collectif.

En ce qui concerne le budget, encore une fois, vous affirmez ne pas vouloir augmenter les taux d'imposition en 2010. Je rappelle notre position exprimée lors du débat d'orientations budgétaires sur le fait que sur les deux années passées, les impôts locaux ont augmenté de 15 %. Nous demandons une baisse des taux pour revenir au taux pratiqué en 2008, ainsi qu'une fiscalité avec des abattements spécifiques pour les personnes dans des situations sociales éligibles aux abattements.

Deuxième point, vous aviez évoqué la nécessité de mettre l'accent sur l'investissement. Avec ces 17 millions qui sont programmés en 2010, après les 16,5 millions en 2009, ce n'est plus un accent, c'est vraiment un accent grave.

Sur ces 17 millions, vous avez effectivement trois opérations qui attirent l'attention.

La première est la Médiathèque. Vous inscrivez pour l'année 2010 un crédit de paiement de plus de 5 millions d'euros pour la Médiathèque, sans que soit réglé le problème lié à l'absence d'un parking rattaché à cet équipement public. Cette opération n'a jamais pu être abordée en commission d'urbanisme et c'est donc au mépris du bon sens le plus élémentaire que vous persistez solitairement dans votre projet de demander à des futurs usagers de cet équipement d'aller se garer à côté de la mairie, après un parcours sinueux à travers la ville, pour se rendre ensuite à pied rue de Châteaudun.

Vous feignez de croire ou vous voulez vous persuader que ces usagers n'iront pas se garer sur une place libre située sur les emplacements existants dans le quartier.

Résultat : cette Médiathèque sans parking propre suffisant va générer des problèmes de stationnement dans le quartier. Nous voterons donc contre ce projet mené de façon erratique, avec une obstination dangereuse pour la Ville dans un contexte juridique incertain.

En ce qui concerne l'opération 114, rue Voltaire, nous avons approuvé la première partie des travaux destinés au dévoiement des réseaux, dans la mesure où elle ne conditionnait pas obligatoirement les phases suivantes.

Vous inscrivez pour l'année 2010 le reliquat du chantier, entérinant de fait votre volonté de mener les travaux dans la principale rue commerçante, conduisant à la suppression de 16 places de stationnement sur les 82 existantes, avant même que ne soit construit un parking souterrain à proximité.

La manière dont vous appréhendez ce dossier comporte trois défauts :

- vous n'avez jamais posé la question du quand, mais seulement la question du comment ;
- vous considérez que l'accord des commerçants vous est acquis ; ceux qui ont des objections de nature professionnelle ne sont pour vous que des opposants à la politique municipale. Or, il s'agit d'un sujet technique, écoutez-les en toute objectivité, n'en faites pas un sujet de politique politicienne ;
- vous considérez la rue Joseph-Froment comme un succès, ce qui reste à démontrer, et comme étant transposable à la rue Voltaire, alors que le profil commercial de la rue Voltaire n'est pas le même. Nous votons contre la poursuite de ce chantier tel qu'il nous est présenté aujourd'hui et demandons que ce point soit rapidement abordé en commission urbanisme.

Le troisième chantier est le parking place de la Liberté. Vous avez inscrit au budget 2010 la somme de 660 000 euros pour une opération n° 118 : « parking place Liberté », en spécifiant tout à l'heure qu'il s'agissait d'une provision sur la subvention d'équipement.

Nous sommes étonnés que cette opération n'ait fait l'objet d'aucune communication en commission urbanisme et que cela ne soit toujours pas à l'ordre du jour de ce Conseil.

Vous avez, Monsieur le Maire, déclaré à plusieurs reprises que si ce projet s'avérait non rentable, il ne se ferait pas. Or, le seul opérateur de parking qui a présenté une offre demande à ce que soient modifiés les termes de l'appel d'offres pour lui accorder une subvention de fonctionnement d'au moins 4 millions d'euros, précisément pour compenser une gestion prévisionnelle déficitaire.

Vous semblez néanmoins tenir pour acquis qu'il y aura un parking à cet endroit-là ; est-ce bien cela ?

La dernière fois, vous aviez eu du mal à suivre les chiffres entre fonctionnement et investissement.

(Rires.)

M. le Maire

Venant de vous, c'est sympa !

M. Conway

Aujourd'hui, sur les recettes de fonctionnement, compte tenu de notre demande de demander un retour au taux 2008, nous demandons que les recettes de fonctionnement diminuent de 500 000 euros.

Par conséquent, le budget de fonctionnement et la part d'autofinancement versée à la section investissement, au lieu de 2 555 000, diminueraient de 500 000, ce qui ferait un budget de fonctionnement de 44 079 000 euros.

En termes d'investissement, nous demandons au minimum le report des travaux de la rue Voltaire, pour diminuer les dépenses d'investissement d'au moins 2 050 000 euros.

Ajoutez à cela la diminution de la recette de l'autofinancement de 500 000, vous auriez un budget d'investissement de 21 710 000 euros pour un total de budget de 65 789 000 euros, qui aboutirait à une économie de près de 3 millions d'euros, permettant à la fois de financer des investissements qui ont été validés en commission urbanisme et, en même temps, d'alléger le poids des impôts locaux sur les Garennois.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ? (*Aucune.*)

Ecoutez, mes chers collègues, vous comprenez aussi, et je le regrette, que ce type de débats soit aussi, de la part de l'opposition, des monologues. Ils viennent, ils ont un message à faire passer, ils le font passer, que les choses soient totalement vraies, un peu inexactes ou parfois totalement fausses.

Monsieur Macé, quand vous critiquez le chantier de la Médiathèque, je n'aurai pas la cruauté de rappeler ici que vous avez voté pour ce chantier et que vous faisiez même partie de la commission d'appel d'offres qui a décidé cette construction. C'est très bien, ensuite, de dire : « *finalement, je suis contre* ». Il faut m'expliquer, il faut avoir une constance, on ne peut pas être pour et, après, quand le vent souffle, dire : « *non, finalement, je n'étais pas pour* ».

Deuxièmement, je crois, Monsieur Macé, que vous confondez les locations mobilières qui augmentent, certes, et les locations immobilières ; je crois que celles-ci baissent.

Quand vous nous dites qu'on ne fait pas d'entretien des bâtiments communaux, et c'est un élément très important, vous avez raison, souvent, les budgets sont trompeurs parce qu'ils peuvent laisser à l'abandon les bâtiments et le grand spécialiste de laisser à l'abandon les bâtiments n'est pas dans cette salle ; c'est l'État. L'État construit les bâtiments, c'est historique, et ne les entretient pas, parce que l'État, comme vous le savez, est impécunieux, gouvernement de droite comme gouvernement de gauche ; c'est une habitude qu'a prise l'État.

Comment pouvez-vous dire que nous n'entretiens pas les bâtiments municipaux, alors que ne serait-ce que sur les bâtiments municipaux scolaires, M^{me} Raimbault nous a présenté un budget de l'ordre d'un demi-million d'euros ? Comment peut-on dire que l'on n'entretient pas un bâtiment alors qu'on vous présente un budget d'entretien des bâtiments ?

Monsieur Conway, vous nous dites que vous êtes prêt à dialoguer ; moi, je ne souhaite que cela, mais vous savez comment vous dialoguez ? Vous faites créer par des amis ou des amis à vous, pour être plus exact, politiques, créent des associations qui nous envoient des avocats ; drôle de notion du dialogue ! On reçoit des lettres d'avocats nous demandant de ne pas faire ceci ou de ne pas faire cela, de faire ceci ou cela. En général, quand je veux dialoguer avec les gens, je vais les voir.

Je vous annonce que j'ai souhaité rencontrer les propriétaires de la parcelle qui jouxte la Médiathèque, je leur ai demandé de bien vouloir me fixer une date à leur convenance pour un rendez-vous et j'attends.

Dire que vous êtes prêt à dialoguer et qu'en même temps, vos amis politiques nous envoient des avocats, je trouve que c'est une curieuse manière de faire, en tout cas ce n'est pas la manière que nous avons ici de vouloir dialoguer en envoyant des avocats.

Nous reprocher que nous avons des frais d'avocats, alors même que ce sont vos amis politiques qui, créant des associations qui attaquent au plan juridique les réalisations de la Ville, nous poussent à prendre ces avocats... Je préférerais ne pas avoir de frais d'avocats, mais ce sont vos amis politiques qui, sans cesse, font de la procédure.

Je pense qu'on ne peut pas, d'un côté, dire : « *je veux cela* » et, de l'autre côté, faire faire par d'autres ce qu'on dénonce ; c'est la réalité.

Au fond, le budget que je vous présente.

Dernier point, Monsieur Macé, mais je pense que c'est une erreur de votre part, quand vous nous dites que le budget d'entretien de la voirie baisse, pour illustrer votre propos qui souhaitait prouver que nous n'entretiens pas notre patrimoine. Oui, mes chers collègues, l'entretien de la voirie baisse, parce que nous avons obtenu de la société Sita une diminution importante entre 2009 et 2010 de notre budget d'entretien de cette voirie, de nettoyage de cette voirie. La société Sita va faire plus de nettoyage que l'année dernière, parce qu'il y a des zones qui n'étaient pas nettoyées et qui le seront et cela va coûter moins cher à la Ville de La Garenne-Colombes.

Je souhaiterais, et je sais que les uns et les autres, nous pouvons nous entendre là-dessus, que les chiffres soient interprétés à hauteur des réalisations derrière.

L'idée générale n'est pas de dire qu'il faut dépenser ; la question n'est pas là. La question est de savoir pourquoi on dépense et pour quoi faire ?

Comment nous reprocher de moins dépenser si, *in fine*, la réalisation est la même, voire meilleure ? C'est l'exemple de Sita que je citais il y a deux minutes.

Tout cela me paraît être du bon sens.

Je crois que l'état des finances publiques – permettez-moi de dépasser le strict cadre garennois – est ce que vous savez, c'est-à-dire que la France nage dans le déficit. Le Premier ministre, François Fillon, disait il y a quelques années, je crois un an après sa nomination, cela avait d'ailleurs fait scandale, qu'il gouvernait... Je n'ai plus en tête précisément ses mots, mais il disait que l'État était en faillite ou en cessation de paiement. Qu'avait-il voulu dire ? Il avait voulu dire que nous avons l'ardente obligation de nous poser la question de la pertinence de la dépense publique. Tout euro que nous dépensons, nous devons réfléchir à savoir s'il faut bien le dépenser là où on pensait le dépenser et s'il ne pourrait pas être soit dépensé ailleurs, soit économisé.

Les services municipaux ont fait des efforts considérables pour optimiser la dépense, particulièrement de fonctionnement mais aussi de petit investissement. C'est ce travail qui nous permet aujourd'hui de continuer à avoir une politique d'investissement extrêmement volontariste.

J'ai été frappé quand, l'année dernière, le gouvernement a pris cette décision, vous savez, de permettre un remboursement anticipé du fonds de compensation de la TVA pour les Villes qui arrivaient à faire un niveau d'investissement supérieur à l'année précédente, ce qui nous a permis d'être réunis par le préfet à la préfecture des Hauts-de-Seine et celui-ci présentait les budgets d'investissement des différentes Villes des Hauts-de-Seine. Je ne citerai aucune Ville, parce qu'il ne s'agit pas de dire que nous sommes meilleurs que telle ou telle autre, mais je vous invite à aller voir – les informations sont publiques – les budgets d'investissement des Villes voisines ou des Villes de notre taille et vous verrez en quoi notre politique d'investissement est une politique dynamique.

Après, on peut être d'accord ou pas sur les choix que nous faisons.

Prenons l'exemple du parking. M. Conway a une constance, et je lui reconnais bien volontiers, il a toujours été contre ce parking à cet endroit, depuis toujours ; il l'a dit avant la campagne des municipales, ce qui vous a apporté 10 % des voix ; moi, je l'ai dit avant la campagne des municipales et ma liste a fait 67 %.

Je suis obligé, Monsieur Conway, de vous dire, avec tout le respect que je vous dois, que les électeurs ont globalement souhaité, parce que c'était dans notre projet, qu'un parking soit fait à cet endroit-là, ce qui n'empêche que je vous ai effectivement déclaré la chose suivante : ce parking se fera en fonction de la réalité des offres économiques que nous pourrions obtenir. Actuellement, une offre nous a été faite, est en discussion, puisqu'une discussion est faite avec la personne morale qui pourrait construire le parking et de deux choses l'une.

Il n'y a aucune surprise, je continue à penser que c'est une bonne idée de faire un parking au centre-ville : le marché, la nécessité de dégager de la place, la nécessité de faire que cette place soit arborée, agréable... Objectivement, je préfère que sous la halle du marché, il n'y ait pas de voiture garée ; c'est un problème de propreté, d'aménagement urbain ; c'est mieux ; qui pourrait dire le contraire ? Ces voitures, il faut les garer et j'avais proposé avec la majorité municipale de les garer de part et d'autre de l'église, sous la place. Les Garennois nous ont dit : « *d'accord* » ; pas d'accord pour ce projet, je ne suis pas naïf, mais d'accord pour un projet global et dans le projet global que je présentais, il y avait cela.

Qu'est-ce que je vous ai aussi dit ? Je vous ai dit que nous allions discuter avec la société susceptible de construire le parking et que ce parking se ferait ou ne se ferait pas. Il se fera si l'offre qui est faite nous paraît satisfaisante, de bon sens ; on pèsera les avantages et les inconvénients.

Le budget doit nous permettre de faire face aux dépenses de cette année. Vous me reprochez d'avoir fait inscrire dans le budget une première phase de financement du parking, alors que la décision n'est pas prise ; c'est vrai, la décision n'est pas prise. Mais si dans un ou deux mois, nous prenons la décision de faire ce parking et que nous n'avons pas inscrit la dépense dans le budget, expliquez-moi comment on fera ? Le budget sert à prévoir la dépense ; il faut évidemment que la dépense soit la plus certaine possible, mais dans ce cas-là en particulier, je n'ai pas de boule de cristal, et je suis certain, et vous auriez raison, que, demain, si je vous annonçais que, finalement, on fait le parking et que nous n'aurions pas inscrit dans le budget le crédit nécessaire parce que ce n'était pas décidé, pas certain, vous me diriez : « *mais quelle inconséquence, Monsieur le Maire, vous décidez de faire un parking et il n'y a rien d'inscrit dans le budget* ».

Je veux bien tout entendre, Monsieur Conway, nous ne sommes pas d'accord sur des tas de choses, j'en conviens, je reconnais votre constance sur ce débat du parking, reconnaissez que la technique que nous employons est la technique du bon sens. Nous avons une discussion avec un prestataire ; si celui-ci fait, il faut que nous puissions remplir les obligations qui seraient alors les nôtres.

Encore une fois, rien n'est fait, nous en discuterons ici.

Enfin, mes chers collègues, je dois vous dire que, quand j'entends l'opposition, mais il y a longtemps que je fais de la politique, comme beaucoup d'entre vous ici, je ne suis pas totalement naïf, toutefois, je ne peux m'empêcher de penser qu'il y a une part terrible de théâtre, non pas tant, Monsieur Conway, parce que vous parlez de vous à la première personne du pluriel, ce qui nous fait toujours tous sourire – vous dites : « *nous* » et vous êtes tout seul –, il n'est pas là le théâtre ; le théâtre, c'est qu'au fond, vous êtes toujours contre nos projets. Je n'ai pas souvenir d'un projet que nous ayons proposé, un projet d'envergure, que vous ayez soutenu. Vous êtes toujours contre.

Or, je suis certain qu'au fond de vous-même, il y a des projets que vous ne trouvez pas si mal et la politique ne doit pas nous empêcher et vous empêcher, pardonnez-moi de vous le dire comme cela, d'être intelligent, c'est-à-dire que quand un projet est bon, ne dites pas non parce que c'est nous qui le proposons. C'est vrai que dans la majorité, nous avons un peu cette impression.

Je vais formuler un vœu en ce début d'année : que je me trompe sur ce sujet, mais jusqu'ici, c'est un peu le sentiment que nous avons.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce budget.

Je vous remercie, les uns et les autres, pour vos observations.

Je voudrais savoir, Monsieur Macé et Monsieur Conway, comment souhaitez-vous que nous le votions ?

M. Conway

Je souhaiterais répondre...

M. le Maire

Vous allez répondre...

Vous souhaitez que nous le votions en investissement et en fonctionnement, comme on l'a fait chaque année ?

M. Macé

Global.

M. le Maire

Je suis d'accord.

Monsieur Macé, vous vouliez prendre la parole ou Monsieur Conway, comme vous voulez ?

Allez-y !

M. Macé

Je vais tenter de répondre point par point suite à votre intervention, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, sur la Médiathèque, je suis, avec mes collègues de la gauche, partisan d'une Médiathèque, vous ne pouvez pas nous dire le contraire.

M. le Maire

Je dis même que vous avez toujours été pour, y compris pour ce projet. Je suis d'accord avec vous.

M. Macé

Je maintiens que ce projet me paraissait un bon projet pour notre Ville ; là-dessus, vous ne me ferez jamais dire le contraire.

Ce que je déplore, c'est la gestion de ce projet maintenant. Je déplore que nous en soyons arrivés là sur des dérives de coût et sur des problèmes avec des riverains qui, je pense, peuvent être réglés.

Je constate que vous avez demandé de les rencontrer ; je crois que c'est une bonne chose. C'est un peu tard, mais c'est mieux que pas du tout. Vous nous tiendrez au courant, certainement, quand il y aura eu cette entrevue, si une possibilité d'accord peut être solutionnée par rapport au contentieux qui existe. Si cela peut l'être, je crois qu'il faut que vous nous le présentiez et que nous l'approuvions, parce que je crois que cela réglera un certain nombre de choses vis-à-vis de cet équipement que je continue à penser indispensable pour d'autres villes. Je ne vais pas rappeler les péripéties de cet équipement, M. Hervo est bien au courant, on en a déjà suffisamment débattu, on a été jusqu'au bout, on l'a même écrit dans nos « feuilles à chou » comme vous dites, je crois, Monsieur Hervo...

M. le Maire

Feuilles de chou !

M. Macé

Nous sommes toujours constants, nous l'avons écrit aussi, nous sommes toujours partisans d'une Médiathèque ; dans une ville de près de 30 000 habitants, il est nécessaire d'avoir une Médiathèque. C'est la façon dont vous avez géré, depuis maintenant de nombreux mois, ce projet qui nous pose problème et qui continuera à nous poser problème si vous continuez à persévérer dans ce que vous êtes en train de faire et dans les problèmes que nous continuerons à avoir si vous n'arrivez pas à dialoguer avec ceux qui contestent votre méthode, qui ne contestent pas non plus l'opération mais qui contestent votre façon d'avoir géré l'opération.

Vous me dites que mes chiffres par rapport à l'entretien des bâtiments et de la voirie ne sont pas exacts. Je prends juste deux chiffres qui sont les vôtres, pas les miens...

M. le Maire

Monsieur Macé, je vous interromps... On peut toujours... Je peux vous trouver un chiffre...

Vous vous souvenez, c'est l'affaire, nous en avons ri après le Conseil Municipal et je la raconte à nos collègues parce qu'elle était dans le dernier mandat, un jour M. Macé nous fait une sortie, avec le brio que l'on connaît, et nous annonce : « *c'est scandaleux, il y a une augmentation de 25 % du tarif d'entrée à la bibliothèque* » ; tout le monde se regarde et, effectivement, c'était passé de 80 centimes à un euro par an ; il a raison, mais ce ne sont que des chiffres... Les chiffres, il faut les interpréter. Vous vous souvenez de cette affaire ; vous aviez été bon, ce soir-là, Monsieur Macé ! Vous avez été excellent même !

M. Macé

Rendons à César ce qui lui appartient, c'était M. Duverger, donc rendons-lui ce qui lui appartient, notre excellent collègue.

M. le Maire

Il avait été excellentissime sur ce coup-là !

M. Macé

Mais sur le pourcentage, il avait raison.

(Rires.)

M. le Maire

Oui, d'accord, mais vous voyez bien ce que cela veut dire, on augmente de 80 centimes à un euro par an et c'est +20 %.

M. Macé

Je vais quand même citer les chiffres.

Dans l'entretien des bâtiments, au compte administratif, donc ce qui est la réalité des dépenses, 2008 – on n'a pas encore 2009 –, on en était à 231 000 euros, et je vous fais grâce des centimes, de dépenses ; vous inscrivez 166 000.

Sur la voirie, on était à 796 000 euros, toujours au compte administratif 2008 ; ce sont 664 000.

On est bien en diminution ! Après, vous pouvez nous expliquer que ce sont des diminutions justifiées, on est en diminution par rapport à ces postes de dépenses.

M. le Maire

Tant mieux !

M. Macé

En ce qui concerne maintenant les associations et une association que vous avez de nouveau citée ce soir et que vous nous aviez déjà citée au Conseil Municipal du 19 décembre, si j'ai bonne mémoire, je voudrais tout de même vous rappeler, Monsieur le Maire, je crois que, là-dessus, il faut quand même être prudent...

M. le Maire

Laquelle ?

M. Macé

Il me semble que vous avez dit que cette association était créée à la demande de M. Conway ; vous vous souvenez ?

M. le Maire

Pas à la demande, par des amis à lui.

M. Macé

D'accord, donc créée par des amis à lui.

Je voudrais quand même vous rappeler que lors des élections municipales de mars 2008 – ce n'est pas si vieux que cela –, vous aviez fait un document où émanait un appel de président d'association de La Garenne-Colombes appelant à voter pour vous, ce qui, d'ailleurs, avait, et je m'en étais expliqué avec un certain nombre de ces personnes, posé problème, laissant croire que les adhérents de ces associations appelaient à voter pour vous, ce qui n'était pas le cas puisqu'il n'y avait jamais eu de délibération de ces associations appelant à voter pour vous.

Quand vous reprochez ici à l'opposition de se servir d'associations, je dois dire que vous vous en êtes largement servi lors des municipales de mars 2008.

M. le Maire

Donc vous êtes en train de dire que c'est vrai.

M. Macé

Non, ce que je constate, c'est que vous êtes en train de reprocher à M. Conway de se servir d'association, alors que vous avez fait la même chose, d'une manière amplifiée, en mars 2008.

M. le Maire

Non, Monsieur Macé...

M. Macé

J'ai encore le document chez moi.

M. le Maire

Je parle d'une association qui a été créée spécifiquement pour cela.

M. Macé

N'utilisons pas, et vous avez raison, des associations à des fins politiciennes, respectons-les, respectons les adhérents qui, quelle que soit l'association, ont des idées politiques divergentes, j'imagine, et respectons cela et ne nous servons pas des associations comme vous avez pu le faire dans le passé et comme peut-être d'autres personnes peuvent le faire, je ne sais pas ; en tout cas, ce n'est pas comme cela qu'on peut gérer des associations.

Voilà pour les quelques points que je voulais reprendre pour que nous ayons un échange et que ce ne soit pas qu'un monologue, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Merci beaucoup.

Je vais faire la transition avec ce que vient de dire Christophe Macé.

Sur cette association, pour moi, on est dans la projection, c'est-à-dire que vous projetez ce que vous avez pratiqué et vous imaginez que je fonctionne comme vous. Je suis désolé, je ne fonctionne pas comme cela ; pour moi, avoir des gens qui pensent différemment, c'est une richesse et ce n'est pas un appauvrissement.

Sur cette association, qui est une association qui a clairement dit qu'elle s'occupait de la politique, elle s'occupe de la politique et pas de la politique partisane.

Vous illustrez, encore une fois, ce que je viens de dire sur la rue Voltaire, à savoir que quand les gens s'opposent à vous, vous considérez que c'est une opération politicienne et il se trouve que dans les gens qui s'opposent à vous, j'ai des amis, mais il se trouve que j'ai des amis aussi de gens qui vous soutiennent. Je suis désolé, l'amitié, heureusement, dépasse ce point-là.

Le deuxième point porte sur le théâtre. J'avoue que je suis un peu bleu là-dedans...

M. le Maire

Vous vous débrouillez bien !

M. Conway

Je ne fais pas de théâtre, mais merci...

Quand je dis « nous » et que je suis tout seul, c'est parce que, effectivement, vous imaginez bien qu'en cinq jours, quand vous présentez l'ordre du jour avec les rapports, qu'il faut aller au secrétariat général pour voir de quoi il s'agit, pour pouvoir étudier le dossier en tant que tel et se prononcer en tant que tel et pas parce que c'est présenté par la majorité municipale mais parce que ce dossier, si on veut se prononcer, il faut l'étudier, vous croyez que j'ai le temps d'étudier tout cela tout seul ? Eh bien non ! Notamment dans le public ou les gens qui lisent le compte rendu, je me dois, vis-à-vis du travail collectif qui a été fait en amont, de parler de nous, parce que c'est une position et un travail qu'on a fait collectivement. Il n'y a pas de théâtre là-dedans ; c'est naturel pour moi.

Deuxième chose, vous dites : « *toujours contre* ». Si j'étais toujours contre les dossiers, pourquoi je me casserais la tête à étudier les dossiers, pourquoi je me casserais la tête à demander la copie de rapports d'études sur le parking place de la Liberté, pourquoi je paierais 92 euros pour avoir ces photocopies, pourquoi je passerais au secrétariat général demander les dossiers, les consulter, pour ensuite les étudier ?

Je vais prendre un exemple, puisque vous dites que je vote toujours contre. On a, un peu plus loin dans l'ordre du jour, l'enquête sur la déclaration d'utilité publique pour le 51, rue Raymond-Ridel. Ce projet-là, j'ai voté pour. On en parlera tout à l'heure et vous verrez que le projet, plus tard, je vais voter contre, et je vous expliquerai, de la même manière, pourquoi.

(Rires.)

M. le Maire

Il faut que vous m'expliquiez, vous avez raison.

M. Conway

Vous voyez...

M. le Maire

Non, je ne vois pas du tout.

M. Conway

Eh bien vous allez voir plus tard.

M. le Maire

Oui.

M. Conway

Sur la Médiathèque, le problème de fond, c'est qu'*a priori*, dans la commission et en conseil de quartier – je ne reviendrai pas là-dessus –, il n'a jamais été dit que la Médiathèque serait sans parking ; cela a été une découverte pour beaucoup d'entre nous. Si les propriétaires voisins de cet équipement culturel...

M. le Maire

Quelle commission ?

M. Conway

De la commission urbanisme. Dans la commission urbanisme, il n'a jamais été question que la Médiathèque ne comporterait pas de parking.

M. le Maire

Mais vous y étiez ?

M. Conway

Non, justement.

M. le Maire

Vous n'y étiez pas, mais vous savez quand même...

M. Conway

J'ai écouté l'intervention de Christophe Macé il y a quelques Conseils Municipaux, vous trouverez la trace de son intervention, dans laquelle il dit... Il vaut mieux que je ne parle pas à sa place...

M. le Maire

Il vaut mieux...

M. Conway

Il vous expliquera mieux que moi ce que j'ai compris sur le fait qu'il ne s'était jamais agi de cela.

Dernier point, vous avez pris le parking place de la Liberté, et je trouve que c'est un très bon exemple, pour dire... On a expliqué pourquoi le parking place de la Liberté ne devait pas être là et vous avez expliqué que vous alliez le faire là. Vous dites : « 8 % », vous grattez 2 %, mais ce n'est pas grave, on va rétablir, c'est 10 %. Vous dites : « j'ai eu 68 %, donc 68 % des Garennois sont d'accord ».

La seule chose que je peux vous dire est que vous allez sans doute être en contact avec des Garennois qui vont vous dire qu'ils ne sont pas d'accord sur ce parking et qui, pourtant, ont voté pour vous, écoutez-les soigneusement, parce qu'ils ne sont peut-être pas les seuls.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Dernier point, Monsieur Conway, vous m'aviez fait une remarque importante et intéressante en disant : « je propose de revenir au taux de 2008 » ; c'est ce que vous avez dit ? J'ai bien compris ?

(M. Conway acquiesce.)

Vous m'avez dit – au pluriel, puisque c'est votre équipe, si je comprends bien – que cela diminuait les recettes de la Ville de l'ordre d'un demi-million d'euros. Mes calculs sont un peu différents, puisque si nous revenions, comme vous le souhaitez, à 2008, je calcule que nous aurions quelque chose comme 1,5 à 2 millions d'euros de recettes en moins. Ce n'est pas un point de détail ; c'est quand même beaucoup d'argent. Je vous suggère peut-être de revoir ce que vous m'avez dit, dans la mesure où votre proposition, je pense, conduirait à un autofinancement nul.

(M. Conway exprime son incompréhension hors micro.)

Votre proposition, si elle était adoptée par le Conseil Municipal, conduirait à un autofinancement nul cette année. Dans ce cas-là, il faudrait que nous décidions, pour 2,5 millions en moins, si nous admettons ce chiffre, des opérations que nous ne ferions pas. Qu'est-ce que vous ne feriez pas pour 2,5 millions ? Cela pourrait faire l'objet d'une discussion...

De toute façon, je vais vous proposer de ne pas aborder cette question, puisque les taux, mais vous l'avez probablement compris, ne sont pas abordés aujourd'hui par définition, puisque les taux, c'est plus tard.

Nous allons passer au vote...

Monsieur Conway.

M. Conway

Je voulais juste vous dire, concernant la décision sur le parking, sur le fait que vous vous étonniez que je conteste que soient inscrits au budget 660 000 euros pour le parking et qu'il n'y a pas de discussion, en trois mots, les trois opérations que j'ai décrites :

- Médiathèque, nous votons contre ce projet ;
- rue Voltaire, nous votons donc contre la poursuite de ce chantier...

M. le Maire

J'avais compris.

M. Conway

... et le parking place de la Liberté ; vous semblez néanmoins tenir pour acquis qu'il y aura un parking à cet endroit-là ; est-ce bien cela ?

(M. le Maire acquiesce.)

À aucun moment dans mon intervention je n'ai critiqué le fait que vous inscriviez un montant de 660 000 euros au budget. En revanche, je disais que nous étions étonnés que cette opération n'ait fait l'objet d'aucune communication en commission urbanisme, parce que vous attendez, semble-t-il, quelque part, que la décision soit close avec l'unique entreprise qui a répondu à cet appel d'offres pour nous en parler. Je trouve extrêmement dommage que M. Hervo, qui est président de cette commission, n'en parle pas avant et fasse le point d'une situation, de la même manière qu'à l'époque, au niveau de la Médiathèque, il aurait fallu que ce soit abordé en commission.

M. le Maire

Merci.

M. Hervo voulait répondre...

M. Hervo

Oui, je veux simplement faire remarquer à M. Conway que nous sommes en phase d'appel d'offres et de consultation et que, donc, le sujet n'est pas du domaine de la commission d'urbanisme mais de la commission délégation de service public qui s'est régulièrement réunie – vous n'avez pas de représentant au sein de cette commission, ce n'est pas de ma faute – et, maintenant, l'opération est dans sa phase de négociation sur la base des propositions issues des travaux de la commission délégation de service public et le débat n'est pas un débat de commission.

L'issue de cette négociation sera présentée au Conseil Municipal comme il se doit, vous sera présentée au Conseil Municipal, et nous en débattons à ce moment-là.

Je dois d'ailleurs vous rappeler que, et je l'ai rappelé aux commissaires à deux reprises récemment pour qu'il n'y ait pas d'erreur ou d'ambiguïté, tout ce qui se dit lors des délibérations des commissions d'appel d'offres et délégation de service public est confidentiel et doit être conservé confidentiel par les membres de la commission.

Les délibérations de cette commission, effectivement, sont publiques ; bien évidemment, les rapports sont disponibles, tout le monde les connaît.

Nous sommes dans le domaine de l'appel d'offres, nous sommes dans le domaine des marchés publics, nous ne sommes pas dans le domaine de la discussion de commission technique.

M. le Maire

Merci infiniment.

M. Conway

Je voulais juste dire que je fais partie de la commission consultative des délégations de service public et que ce point n'a pas été abordé, sans doute parce que vous dites que c'est confidentiel...

M. le Maire

Non, vous confondez avec la CCSPL... Ce n'est pas la même commission dont vous parlez.

Ce qu'a voulu dire M. Hervo, c'est qu'il y a une procédure. Cette procédure, ce n'est pas de votre faute, ce n'est pas de ma faute, ce n'est la faute de personne, c'est la loi, il faut qu'elle ait lieu selon les termes de la loi ; c'est à l'issue de la négociation qu'on viendra au Conseil Municipal, éventuellement avec une étape en commission, qui est consultative uniquement, mais il faut d'abord laisser la procédure avancer. Ne pas faire cela serait enfreindre la loi. Je pense que personne ici ne veut se mettre dans cette situation.

Je vous propose, mes chers collègues, de passer au vote...

Monsieur Macé ?

M. Macé

Juste deux petits points, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Je ne vous crois pas, mais allez-y quand même !

M. Macé

Si, vous allez voir, cela va être rapide.

En ce qui concerne les impôts, quand vous nous dites que la proposition de M. Conway aboutirait à une diminution de recettes de 2 millions, c'est vrai si on fait une comparaison 2008 à 2010 comme cela, mais je dis bien « comme cela », c'est-à-dire avec les éléments dont nous sommes en possession aujourd'hui, c'est certainement faux, en revanche, quand nous aurons tous les éléments, c'est-à-dire quand nous aurons en particulier les bases d'imposition qui nous permettront réellement d'être en situation de comparer, si on appliquait uniquement les taux 2008, comme le propose notre collègue, par rapport à ce que vous allez proposer en 2010, quel serait le véritable calcul du 7311 par rapport aux impôts locaux. C'est à partir de là, d'une manière très objective, que l'on pourra discuter de cette proposition. Dire aujourd'hui que cela aboutit obligatoirement à 2 millions de recettes en moins...

M. le Maire

2,5 millions !

M. Macé

Oui, c'est cela...

C'est 2,2 millions, pour être précis, mais on ne va pas se battre à 300 000 euros, ce soir en tout cas...

M. le Maire

On ne va pas se battre du tout, Monsieur Macé...

M. Macé

J'espère bien !

M. le Maire

... même pour 300 millions d'euros ; je n'ai aucune envie de me battre avec vous.

M. Macé

Moi également d'ailleurs.

On discutera de cette proposition quand on votera les taux, c'est-à-dire au mois de mars, et quand on aura connaissance de tous les éléments.

Enfin, dernier point, sur le déficit des comptes publics d'une manière générale et ce que vous nous avez expliqué, je ne peux que vous encourager à convaincre l'actuel Président de la République et son gouvernement de mener une politique qui ne vise pas une augmentation croissante du déficit depuis qu'ils sont là, sans parler de vos prédécesseurs que vous souteniez aussi à l'époque, c'est-à-dire depuis 2002.

Quand on constate l'accroissement de la dette de la France qui est dû aux politiques menées et aux décisions prises par vos amis politiques, c'est vrai qu'ici, excusez-moi, cela nous fait un peu sourire quand vous nous parlez du déficit public tel qu'il est aujourd'hui et qui est la résultante et le résultat des politiques menées depuis 2002 en tout cas.

M. le Maire

C'est quand même assez curieux, je vous explique, mais vous le savez, qu'il y a un déficit public important, que celui-ci est la conséquence de politiques menées depuis 20 ans par des gouvernements de droite et de gauche et M. Macé, lui, prend la parole en disant : « *mais c'est bien connu, le déficit, c'est depuis 2002* » et comme par hasard, c'est depuis 2002 que la gauche n'est plus au pouvoir. C'est curieux cette manière de voir...

Je vais vous dire, Monsieur Macé, je pense qu'en matière de déficit public, mais on sort du sujet d'aujourd'hui, la droite et la gauche ont le même niveau de responsabilité. Libre à vous, si cela peut vous faire plaisir et vous rassurer, que c'est la droite la responsable, si vous voulez, mais la réalité, c'est que la droite est pareillement responsable que la gauche. Quand il y avait le gouvernement Jospin, on sait très bien qu'ils ont laissé filer un déficit qui avait des recettes supplémentaires derrière la croissance dont on n'a pas bénéficié ; je ne vais pas faire de l'archéopolitique en remontant à des temps immémoriaux, du temps du Président Mitterrand, mais nous avons une responsabilité collective dans un aveuglement budgétaire depuis 20 ans.

Je vous le dis, je prends ma part en tant qu'homme politique de droite, je suis surpris que vous en soyez encore à dire : « *c'est à cause de la droite et pas à cause de la gauche* », mais c'est ainsi.

M. Macé

On reprendra les chiffres la prochaine fois, pas de problème.

M. le Maire

Si vous voulez.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce qu'on fasse un vote qui pourrait être le global, section de fonctionnement et section d'investissement, comme nous le faisons chaque année ? Personne ne veut s'amuser à voter ligne à ligne ? Je sais que vous êtes tous très désireux et que c'est uniquement pour me faire plaisir...

Votons-nous ainsi, Monsieur Conway, Monsieur Macé ? L'opposition est d'accord ?

(MM. Conway et Macé acquiescent.)

Je vous propose, pour le budget de la Ville – on parlera d'assainissement après – de passer au vote.

Sur la section de fonctionnement, qui est contre ? Cinq voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 30 voix. Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

5 voix contre : Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, CONWAY.

Sur la section d'investissement, qui est contre ? Cinq voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 30 voix. Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

5 voix contre : Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, CONWAY.

Nous votons maintenant le budget global, donc le budget de la Ville de La Garenne-Colombes tel qu'il vous a été présenté par les uns et les autres.

Qui est contre ? Cinq voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 30 voix. Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

5 voix contre : Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, CONWAY.

Je vous remercie.

Dans le même point, il y a le budget de l'assainissement.

Honnêtement, le budget d'assainissement est d'une simplicité biblique ; je n'ai pas grand-chose à vous dire dans ce budget.

Avez-vous des remarques particulières ? (Aucune.)

Qui est contre ce budget ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : *unanimité*

Merci.

1.2 - Subventions aux associations et au CCAS.

M. le Maire

M. Chaillet vous en a déjà parlé.

Mes chers collègues, vous savez, chaque année, il y a une petite difficulté juridique ; je vous engage, quand vous êtes membre d'une association, quand vous payez les cotisations d'une association, à ne pas prendre part formellement au vote de cette association, pour que vous ne soyez pas ennuyés en termes juridiques.

Je vous propose que, dans un premier temps, M. Chaillet réponde à vos questions et que, dans un deuxième temps, nous passions au vote et vous nous direz sur quelles associations, les uns et les autres, vous ne voulez pas participer au vote et l'administration notera tout cela.

D'abord, y a-t-il des questions à M. Chaillet ?

Monsieur Macé ?

Je dis M. Chaillet, parce qu'il a coordonné tout cela, mais peut-être que sur des questions sportives, M. Dransart aura son mot à dire, etc.

M. Macé

Sur, tout d'abord, l'Ecole de la deuxième chance, et M^{me} Mangeard nous en a dit deux mots, je voudrais savoir si cela correspond bien à la délibération qui est passée au Conseil général du 19 décembre, si je me souviens bien, qui crée cette association qui regroupe un certain nombre de Villes dont la nôtre et où le Département attend des positions de chaque Ville en termes de subvention à verser.

Je rappelle que cette école se trouve, de mémoire, à Clichy-la-Garenne, que le Maire de cette commune, Gilles Catoire, met à disposition des locaux pour que l'Ecole de la deuxième chance puisse fonctionner.

Ma question est : est-ce que les 8 000 euros correspondent à la demande de participation de notre Ville ou est-ce un autre chiffre ?

M^{me} Mangeard

Il me semble que M. Boulanger, Maire de Villeneuve-la-Garenne, avait envoyé, deuxième semestre 2009, une lettre à tous les maires, dont M. Juvin, Maire de La Garenne-Colombes, qui proposait pour chaque Ville du 92 une participation en fonction du nombre d'habitants.

Pour la Garenne-Colombes, en fonction de son nombre d'habitants, cela représentait un petit peu moins que 8 000 euros.

En revanche, Clichy-la-Garenne a ouvert son centre de formation, je pense début décembre, sans l'avis des autres maires pour l'instant. Nous avons eu, au travers de la MDE, une réunion dans laquelle le Président actuel de la MDE, qui est le maire adjoint de Levallois, a dit : « nous sommes d'accord, tous les maires, sur le principe d'une participation, mais nous ne sommes pas, pour le moment, vraiment d'accord sur les montants demandés ». Nous en sommes restés là pour l'instant et nous nous sommes renseignés. En fait, toutes les décisions qui concernent cette Ecole de la deuxième chance ont été un peu reculées vers, je pense, le mois de mars. On en est là.

Mais le centre de Clichy-la-Garenne, effectivement, est déjà ouvert et ils font, je crois, pour l'instant, des contrats en alternance pour des CAP.

M. le Maire

Merci pour ces précisions, Madame Mangeard.

D'autres questions ?

Je vous en prie.

M. Macé

Monsieur Chaillot, est-ce que vous pouvez nous indiquer les activités des deux associations qui s'intitulent « *Comité des Fêtes - Quartier des Champs-Philippe* » et « *Comité des Fêtes - Quartier des Vallées* » s'il vous plaît ?

M. Chaillot

Ces Comités des Fêtes, tous les ans, organisent des repas, pour les personnes âgées notamment. Chaque association réunit un bon nombre de personnes âgées pour ces participations.

M. le Maire

Merci, Monsieur Chaillot.

Ce sont d'anciennes associations ; elles existent depuis longtemps.

M. Macé

Je sais bien, mais je voudrais savoir si des membres du Conseil Municipal sont invités aux différentes manifestations de ces associations.

M. le Maire

Je n'en ai aucune idée.

M. Chaillot

Non, pas spécialement.

M. le Maire

Je ne sais pas qui est invité et qui ne l'est pas.

Ce sont des associations qui ont un retentissement très local.

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Merci.

J'ai du mal à avoir une vision globale du pourquoi des montants, donc je vais poser des questions sur plus spécifiquement certaines associations, quel que soit le montant concerné.

La première association est l'Amicale du 5^e RI - Navarre (Régiment d'Infanterie) ; il n'y avait que 150 euros en 2009, pourquoi n'y a-t-il plus rien en 2010 ?

M. le Maire

Parce qu'ils n'ont pas demandé.

M. Chaillot

Ils n'ont pas déposé de dossier.

M. Conway

Entendu...

Cela veut dire que les autres ont déposé un dossier pour ce montant ?

M. le Maire

Probablement...

M. Perrée

Obligatoirement.

M. Conway

Cela veut dire que si une demande arrive en cours de route, éventuellement, cela fait l'objet d'une...

M. le Maire

Il me paraît plus logique d'essayer de faire en sorte que les associations fassent leur demande au début. Maintenant, s'il y a un problème urgent, tout s'étudie.

M. Conway

Est-ce qu'il s'agit de la même chose pour l'ADEP, Association des polios et handicapés ?

M. le Maire

Quand vous dites : « *la même chose* », de quoi parlez-vous ?

M. Conway

C'est-à-dire qu'il y avait un montant en 2009 et rien en 2010.

M. le Maire

C'est probablement la raison...

M. Conway

Entendu.

Même chose pour SOS Mucoviscidose où on n'a plus de demande depuis 2009 ?

(M. le Maire acquiesce.)

M. le Maire

Madame Mangeard, vous avez des informations complémentaires ?

M^{me} Mangeard

En règle générale, je pense qu'il y a des associations qui ne renouvellent pas et on a une date butoir qui était, je crois, le 22 novembre. À partir du moment où les demandes ne sont pas reçues au 22 novembre, les associations sont alertées. Si elles ne sont pas reçues et que cela arrive deux ou trois semaines après, on ne donne pas suite.

M. le Maire

On n'a pris personne par surprise ; c'est ce que nous dit M^{me} Mangeard.

M. Conway

L'autre point a peut-être été abordé lors de la présentation, mais je n'ai pas mémorisé. En ce qui concerne la diminution du budget de l'Olympic Garennois Natation, est-ce lié à une baisse d'effectifs ? À quoi est-ce lié ?

M. le Maire

Non, M. Dransart va vous rassurer !

M. Dransart

En fait, il y a un transfert comptable, puisque les salariés de la Ville ne sont plus pris en charge par l'association. Cela fait 45 000 euros en moins et on a ajusté par rapport à leurs besoins après.

M. le Maire

Merci.

M. Conway

La raison de la diminution sur le budget du Chœur et Orchestre Telemann ?

M. le Maire

Un concert de moins.

M. Conway

La baisse de La Garenne-Colombes Jeunesse, après la forte hausse dont on avait parlé...

M. le Maire

Monsieur Dubois ?

M. Dubois

En fait, l'association a touché en 2009 une subvention qui couvrait les dépenses de juin 2009 à juin 2010. Elle a demandé à toucher sa subvention en février 2010 pour que cela colle avec son exercice comptable. En fait, l'équivalent de janvier à mai a été retiré de la subvention 2010, puisqu'elle l'a déjà touché sur 2009.

M. Conway

Cela veut dire qu'en fait, derrière la baisse apparente, il s'agit d'une augmentation...

(Rires.)

M. Dubois

Il s'agit du même budget.

M. Conway

Vous avez 37 500 inscrits au budget 2010, vous aviez 47 500 en 2009...

M. Dubois

En fait, il y a 10 000 euros de moins, parce que sur la subvention de 2009, 10 000 euros correspondent à la période de janvier à mai 2010 et ont déjà été touchés.

M. Conway

Si c'étaient 10 000 qui correspondaient de janvier à mai, on serait plutôt sur un budget annuel de 20 000 euros et pas de 37 000.

M. le Maire

Non, parce que ce n'est pas linéaire.

M. Dubois

Par exemple, les dépenses les plus importantes sont faites en juillet et août.

M. Conway

D'accord.

Pareil, tout à l'heure, Madame Mangeard, vous avez évoqué le budget subvention pour le CCAS de 20 274 euros, qui est en diminution de 12 % par rapport à 2009, puisque ce montant était de 23 117 ; quelle est la...

M^{me} Mangeard

Je vous ai répondu tout à l'heure, il y a des associations qui n'ont pas renouvelé ou qui n'ont pas envoyé leur dossier, ce qui explique qu'il y en a moins que l'année dernière.

M. Conway

Vous voulez dire que dans la ligne « Partenaires pour emploi », il s'agit de plusieurs associations ?

M^{me} Mangeard

Non, « Partenaires pour emploi », je crois qu'il a été budgété 20 274 euros et, en fait, on a budgété en totalité 25 000, parce qu'on n'a pas encore le chiffre qui va tomber. Il a été budgété 25 000, mais dans les subventions globalement parlant, le montant a été de 20 274. C'est la Mission Locale Partenaires pour emploi.

M. Conway

Le dernier point concernait l'Association des commerçants du marché et l'Association QCV 92 ; il n'y a plus de subvention prévue. Pareil, s'agit-il de demandes non reçues ?

Pour l'Association des commerçants du marché, il y avait 3 000 euros en 2009 et là, il n'y a, *a priori*, pas de montant inscrit pour 2010. Il y avait 5 000 euros pour l'Association QCV 92 en 2009 et il n'y a rien en 2010.

M. de Boutray

Les 5 000 euros pour QCV 92 ont été intégrés dans les budgets que je vous ai présentés tout à l'heure.

Concernant l'Association des commerçants du marché, s'ils n'apparaissent pas ici, c'est qu'ils n'ont pas fait les demandes en leur temps, mais je suppose qu'ils le feront tôt ou tard. Il est vrai que, clairement, ils ne sont pas restés dans les délais.

M. Conway

En ce qui concerne QCV 92, même si c'est intégré dans votre budget, cela devrait faire l'objet d'un vote de subvention.

M. de Boutray

Non, ils ont été intégrés dans les budgets d'investissement dont je vous ai parlé tout à l'heure pour un montant de 5 000 euros.

Il y avait globalement 15 000 euros de subvention pour des actions en faveur des commerçants, dont QCV 92 pour 5 000 euros.

M. le Maire

Merci, Monsieur de Boutray.

D'autres observations ? (*Aucune.*)

On va passer au vote, mais, auparavant, que vous votiez pour ou contre les associations, je vous conseille de ne pas voter pour les associations ou contre les associations dont vous êtes adhérents ou représentants du Conseil Municipal, M. Perrée le dit fort bien ; un certain nombre d'entre vous siègent dans les associations au titre du Conseil Municipal et je leur demande de traiter la chose pareillement.

Je vous propose de prendre la liste...

Madame Labrousse ?

M^{me} Labrousse

Le Souvenir français et l'ADAVIP.

M. Hervo

Le Photo-Club et l'Association philatélique.

M. Perrée

Le Comité des Œuvres Sociales, la Croix-Rouge, l'ACPG-CATM, l'UNC, le Souvenirs français, le Cercle des Arts Plastiques, le Photo-Club, l'AEGC...

(*Rires.*)

M. le Maire

Vous n'avez pas le temps de noter ?

Le problème de M. Perrée, c'est qu'il appartient à toutes les associations garennoises, parce qu'il est un peu actif.

On va le reprendre quand même, parce que c'est important. N'acceptez pas la proposition de M. Perrée qui est de dire : « *je vous le dirai après* » ; on reprend doucement, Monsieur Perrée.

M. Perrée

Comité des Œuvres Sociales du personnel, la Croix-Rouge, l'ACPG-CATM, l'UNC, le Souvenir français, le Cercle des Arts Plastiques, le Photo-Club, l'AEGC, les Médailleurs de la Jeunesse et des Sports, évidemment, la SNAAG – ce sont les anciens de la gendarmerie et c'est tout...

M. le Maire

C'est tout ? Monsieur Perrée, vous avez une baisse de régime là !

M. Perrée

Non, mais j'ai donné ma démission d'une vingtaine.

(Rires.)

M^{me} Margaria

Pour faire une moyenne avec Yves Perrée, je vote pour tout.

M. le Maire

Vous avez raison !

M. Houtart

Je vote pour tout aussi.

M^{me} Juvin-Marleix

Pour tout sauf le Conservatoire de musique.

M. de Boutray

L'AEGC.

M^{me} Raimbault

Pour tout.

M. Dubois

La Garenne-Colombes Jeunesse.

M. Chaillet

UNC et SHERPAS.

M^{me} Mangeard

L'AEGC.

M. Dransart

Médailleurs Jeunesse et Sports et La Garenne-Colombes Jeunesse.

M^{me} Vaussoe

Croix-Rouge, Médailleurs Jeunesse et Sports, AEGC et SNAAG.

M. Butet

Foyer esquimaux et SNAAG.

M. Pouilly

Souvenir français, AEGC et SNAAG.

M^{me} Lioret

Je vote pour tout.

M. le Maire

C'est très bien !

M. Pinta

Pareil.

M. le Maire

Très bien aussi !

M^{me} de Bellabre

Pareil.

M^{me} Thimel

Quartier des Vallées.

M^{me} Vingering

Pour tout.

M^{me} Fommarty

Conservatoire de musique, AEGC...

(Intervention hors micro de M^{me} Mangeard.)

M. le Maire

Elle a le droit d'être membre de l'AEGC !

Ne vous laissez pas faire par M^{me} Mangeard !

M^{me} Fommarty

Olympic Garennois et pour moi personnellement, si elle n'est pas gentille, je suis Tir Sportif.

M. le Maire

Très bien !

(Rires.)

M^{me} Gaillabaud

AEGC.

M. Citerne

Médailleurs Jeunesse et Sports.

M. Graux

SHERPAS.

M. Ballin

Je vote pour tout.

M. Barraquand

Je vote pour tout.

M. Zacaropoulos

Je vote pour tout.

M. Macé

L'Association des DGS et DGAS des Villes des Hauts-de-Seine.

M. Fouliard

Je vote pour tout.

M. Conway

Je vote pour tout.

M. le Maire

Très bien. Moi, c'est le Conservatoire.

On va maintenant passer au vote.

Est-ce qu'un certain nombre d'entre vous veulent s'abstenir ou voter contre des associations ?

M. Macé

S'abstenir, oui.

M. le Maire

Très bien.

Est-ce que certains veulent voter contre des associations ? Non.

S'abstenir ?

Pour quoi voulez-vous vous abstenir, Monsieur Macé.

M. Macé

Le Conservatoire de musique.

M. le Maire

D'accord.

C'est tout ?

(M. Macé acquiesce.)

Monsieur Conway ?

M. Conway

Pareil.

M. le Maire

On va voter pour le Conservatoire de musique.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cinq abstentions. Qui est pour ? Adopté à l'unanimité moins cinq abstentions.

27 voix pour : *Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, MM. HOUTART, DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART,*
Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

5 abstentions : *Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, CONWAY.*

M. JUVIN, Mmes JUVIN-MARLEIX, FOMMARTY ne prennent pas part au vote.

Je vous remercie pour le Conservatoire.

M. Conway

Je voulais juste faire une explication de vote avant de voter pour, très rapidement, par rapport aux associations caritatives. Je reviens sur ce qu'on avait exprimé l'année dernière sur le fait que je trouve...

M. le Maire

C'est vous qui aviez exprimé, éventuellement, une volonté collective.

M. Conway

Je reviens sur ce que nous avons décidé de dire au Conseil Municipal...

(Rires.)

Je constate et déplore la stagnation des subventions accordées aux principales associations caritatives intervenant dans notre ville, dont le montant demeure ridiculement bas au regard des actions qu'elles mènent auprès des plus démunis. Je citais notamment le Secours Catholique et St Vincent de Paul.

Je sais que, l'année dernière, vous aviez dit que c'était parce qu'elles ne demandaient pas plus. Je pense que cela vaut le coup de leur proposer de mener des actions supplémentaires moyennant une subvention supplémentaire.

Néanmoins, je voterai pour.

M. le Maire

Je vais vous faire deux remarques.

Premièrement, il est difficile, quand on fait un budget, de demander, comme vous le faites, moins de recettes et, en même temps, de dire qu'il faut donner plus en dépenses ; moi, je ne sais pas faire, mais si vous avez la recette, il ne faut pas hésiter, venez expliquer à M. Chaillet, je pense qu'il sera ravi.

Deuxièmement, les deux associations que vous avez citées sont de vieilles associations à La Garenne-Colombes, avec lesquelles nous travaillons tous les jours ; M^{me} Mangeard travaille avec ces associations tous les jours. Ces associations sont associées à la vie municipale d'une manière permanente. Je veux dire que ce que vous voyez là, c'est une subvention, certes, mais il y a toute la vie à côté et cette vie qui fait qu'on travaille ensemble ne se traduit pas forcément par une subvention formelle. Je veux que vous l'ayez en tête, ces associations, on ne leur donne pas X euros et « *au revoir et à l'année prochaine* », il y a un partenariat réel avec la Ville.

Nous allons passer au vote, si vous le voulez bien.

M. Macé

Il y a juste un vote contre...

M. le Maire

Pour laquelle ?

M. Macé

Ce n'est pas une association, c'est un établissement public : le CCAS.

M. le Maire

Qui est contre le CCAS ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 31 voix. Adopté à la majorité.

Merci pour le CCAS.

Maintenant, nous votons pour tout le reste, Conservatoire et CCAS mis à part.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

31 voix pour : *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme*

LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, CONWAY.

4 voix contre : *Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD.*

Merci.

1.3 - Actualisation des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP).

M. le Maire

Les AP/CP, mes chers collègues, nous en avons déjà parlé lors du budget.

Avez-vous des remarques particulières sur les AP/CP.

Monsieur Conway, je vous en prie.

Ne répétez pas ce que vous avez dit, même si c'est très intéressant.

M. Conway

Merci, Monsieur le Maire.

Je ne reviendrai pas sur les opérations 109, 112 et 114, pour lesquelles on s'est déjà exprimé, sachant que le 112 ne représente qu'une queue d'opération.

Je voudrais revenir sur la ZAC des Champs-Philippe, l'opération 104, pour laquelle je vous rappelle que lors de la commission municipale du 19 novembre, j'avais demandé la communication des trois rapports d'audit qui vous permettaient de conclure à une ZAC excédentaire. À ce jour, je n'ai toujours pas eu la copie de ces trois rapports d'audit.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur.

Je vais regarder cela.

Pas de remarque particulière sur ce point AP/CP ? (*Aucune.*)

On passe au vote...

M. Conway

Je souhaiterais, comme à l'accoutumée, que nous votions opération par opération, s'il vous plaît.

M. le Maire

Si vous voulez.

104, qui est contre ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? 30. Adopté à la majorité.

30 voix pour : *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.*

4 voix contre : *Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD*

1 abstention : *M. CONWAY*

109, qui est contre ? Cinq voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 30. Adopté à la majorité.

30 voix pour : *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM.*

GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

5 voix contre : *Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, CONWAY.*

112, qui est contre ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 31. Adopté à la majorité.

31 voix pour : *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, CONWAY.*

4 voix contre : *Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD.*

Rue Voltaire, place de la Liberté, 114, qui est contre ? Cinq voix. Très bien ! Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.*

5 voix contre : *Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, CONWAY.*

II - Services Techniques

Urbanisme

2.1 - Déclassement des parcelles et ouvrages publics communaux cadastrés section B13, 14, 15, 16, 6p, 206p, 7p, 8p, 10p, 225p, 252p, 251p, 226, 239p, 227p, situés avenue de Verdun, avenue Marcelline-Binet et rue Pierre-Sémar.

M. le Maire

Monsieur Hervo, avec votre esprit de synthèse légendaire !

M. Hervo

Je vais faire très vite, je vais présenter deux délibérations simultanément, puisque les deux délibérations qui suivent ont trait au déclassement des parcelles communales sur lesquelles nous avons autorisé, lors de notre dernière séance du Conseil Municipal, La Sablière à déposer un permis de construire, autorisation subordonnée, bien évidemment, au déclassement de ces parcelles.

Aujourd'hui, après que leur désaffectation a été constatée par huissier, je vous demande de bien vouloir procéder au déclassement de l'ensemble de ces parcelles.

La première délibération concerne celles qui appartiennent au domaine public non routier de la ville et la deuxième délibération a trait à la parcelle constituant l'avenue Marcelline-Binet et se rattache au domaine public routier communal.

M. le Maire

Merci.

Des questions ?

Monsieur Fouliard, je vous en prie.

M. Fouliard

Monsieur Hervo, pouvez-vous nous dire s'il y a des logements sociaux prévus dans le lot de 42 logements de Pitch Promotion ?

M. Hervo

M. Fouliard, je vais vous refaire une explication de texte sur l'aménagement...

M. le Maire

Vous ne connaissez pas encore M. Hervo !

M. Hervo

Vous devriez savoir ou M. Macé aurait pu vous dire que sur cet îlot va être réalisé un immeuble mixte à vocation logement social par La Sablière et à vocation en accession par Pitch Promotion.

Le nombre de logements de La Sablière, je crois que M. Macé me l'a demandé la dernière fois, j'ai encore oublié le chiffre ; cela doit être une soixantaine ou 70...

La partie Pitch Promotion, c'est la partie accession, donc c'est un immeuble mixte, une grosse moitié « social » et une petite moitié « accession à la propriété ».

Evidemment, ils vont faire l'objet de deux maîtrises d'ouvrage qui font l'objet de deux permis de construire distincts, mais en fait, c'est un ensemble d'immeubles complet sur l'ensemble de l'îlot.

M. le Maire

Merci.

Je vous propose de passer au vote de la première délibération : déclassement des parcelles ou ouvrages publics B13, 14 et suivants.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

2.2 - Déclassement d'une emprise de 404 m² sise avenue Marcelline-Binet du domaine public routier communal.

M. le Maire

Déclassement d'une emprise sur Marcelline-Binet, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

Merci.

2.3 - DUP 51, rue Raymond-Ridel – avis défavorable du commissaire enquêteur, M. Briend.

M. le Maire

Madame Labrousse ?

M^{me} Labrousse

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de la DUP sur la propriété 51, rue Raymond-Ridel suite à un avis défavorable du commissaire enquêteur sur l'enquête publique qui s'est déroulée en mairie du 28 septembre au 17 octobre 2009.

Vous le savez, la politique de la commune en matière de logements sociaux est l'acquisition d'immeubles, de préférence en monopropriété, pour procéder à la réhabilitation des logements.

Il avait été porté à la connaissance de la Ville que le 51, rue Raymond-Ridel était mis à la vente au montant de 2,5 millions d'euros. Une discussion amiable avait été engagée avec les propriétaires et une estimation des domaines avait été faite et nous donnait un montant de 1,9 million d'euros. Les propriétaires ont refusé ce montant et ont retiré de la vente leur propriété.

Le 28 janvier 2009, une délibération avait été prise pour lancer la déclaration d'utilité publique. Une double enquête a été menée du 28 septembre au 17 octobre et le commissaire enquêteur a rendu sa conclusion dans un rapport du 15 novembre reçu en mairie le 18 novembre 2009. L'enquête d'utilité publique a reçu un avis défavorable et l'enquête parcellaire un avis favorable.

En termes de procédure, en cas d'avis défavorable du commissaire enquêteur, le Code des expropriations prévoit une procédure spéciale, c'est-à-dire prendre une délibération spécialement motivée pour demander à M. le Préfet de passer outre l'avis du commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur reconnaît la réalité du bien-fondé, mais il a émis un avis défavorable parce qu'il estimait, selon lui, des imprécisions dans le dossier, la remise en cause de la manière de négocier de la commune. Le commissaire enquêteur, à ce moment-là, sort de son rôle.

Le dossier a été monté en partenariat avec l'Office Public des HLM et la préfecture et actualisée en janvier 2009 sur un état de fait constaté à l'instant t, c'est-à-dire au niveau du taux d'occupation de l'immeuble. Le commissaire enquêteur nous reproche un défaut d'actualisation sur le taux d'occupation.

J'ai sous les yeux un courrier du Trésor Public à qui nous nous étions adressés pour avoir la liste des taxes d'habitation perçues dans cet immeuble. Le secret professionnel est imposé aux agents de l'administration fiscale et nous n'avons pas pu avoir le nombre d'occupants dans cet immeuble.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver la décision de solliciter le Conseil Municipal afin d'émettre un avis pour passer outre l'avis défavorable du commissaire enquêteur sur l'enquête publique préalable à la DUP et solliciter M. le Préfet

afin qu'il passe outre l'avis du commissaire enquêteur, dans la mesure où ce dernier reconnaît le caractère d'utilité publique et fait prévaloir des motifs essentiellement formels sur des motifs de fond pour émettre un avis défavorable sur la DUP.

M. le Maire

Merci.

Des remarques particulières ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Vous nous proposez aujourd'hui à l'ordre du jour de vous autoriser à passer outre l'avis défavorable émis par le commissaire enquêteur sur l'enquête publique préalable à la DUP dans son rapport remis il y a bientôt deux mois.

Vous vous fondez notamment sur l'argument que toutes les observations formulées sont nulles et non avenues et apparaissent selon vous comme bien formelles au regard des éléments de fond justifiant l'utilité publique du projet.

Vous considérez également l'avis du commissaire enquêteur, lorsqu'il dit que « *la phase de négociation amiable qui a lieu en 2007 n'a pas été réalisée sur des bases saines et sur une bonne connaissance de l'état du bien* », comme un jugement de valeur hors de propos et hors du champ de compétences de sa fonction.

En parcourant ce rapport, j'ai plusieurs observations à faire.

Premièrement, lors de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2009, j'avais attiré votre attention sur l'intérêt de tenter une ultime démarche à l'amiable avant d'enclencher la procédure. Je constate aujourd'hui, à la lecture du rapport du commissaire enquêteur et des pièces jointes, un écart substantiel avec ce qui m'avait été présenté en Conseil sur les points suivants.

Tout d'abord, la qualité des interlocuteurs : « *des propriétaires un peu particuliers* », « *exploiteurs de misère* », « *guère Garennois* », « *un type qui est à des milliers de kilomètres et qui ne sait peut-être même pas qu'il est propriétaire d'un immeuble à La Garenne-Colombes* », tels sont les termes que vous avez employés, Monsieur Hervo et vous-même, Monsieur Juvin. Or, il s'agit d'une SCI avec un bureau sur place « *clairement identifié* », atteste le commissaire enquêteur. De plus, l'état des logements, hormis celui situé au premier étage face, semble correct.

Ensuite, l'état du bien. Vous parliez de 22 logements dont 2 seulement étaient occupés et avec « *des signalements pour limite de vétusté* ». En fait, il y avait 4 logements occupés à l'époque et 3 autres ont été occupés depuis. Les signalements pour limite de vétusté concernaient 2 logements sur 22 et ne présageaient pas de l'état général des logements. Depuis, des travaux ont été, en sus, effectués en 2009.

Point suivant sur lequel je constate un écart entre ce qui était présenté et la situation : la négociation amiable. Vous disiez que : « *le problème, c'est qu'en face de nous, il n'y a pas de réponse* ». Il apparaît aujourd'hui qu'aucune offre amiable n'a été faite formellement et que, visiblement, l'état réel du bien était sous-évalué.

Dans ces conditions, vous disiez : « *nos scrupules s'effacent totalement et nous n'hésitons pas à proposer de passer à des mesures plus efficaces sans le moindre remord* ».

Aujourd'hui, vous dites : « *le seul inconvénient est l'atteinte à la propriété privée* ». Excusez-moi du peu, mais ce n'est pas rien.

Nous ne contestons pas l'utilité publique et le bénéfice de créer des logements sociaux dans le secteur diffus de notre ville. Nous pensons aujourd'hui qu'au vu des éléments déclarés, il faut reprendre ce dossier complètement en commission urbanisme, avec les réponses aux questions suivantes :

- Le rachat ou l'expropriation sont-ils pertinents ?
- Quel est, par exemple, le montant des loyers actuels ?
- Quel est l'état des autres logements occupés ou non occupés ?
- Comment régler la situation du couple de locataires du premier étage en procédure avancée avec le propriétaire ?
- Le montant prévisionnel des travaux est-il toujours d'actualité ? Plus de 1,1 million d'euros à 50/50 entre parties communes et parties privatives.
- L'avis des domaines a-t-il été sollicité depuis ? Sur quelle base l'estimation a-t-elle été faite ? Entre autres, est-ce que les domaines ont accédé à l'intérieur de l'immeuble ?

La recherche d'un accord à l'amiable doit être reprise, avec une meilleure considération de nos interlocuteurs et une évaluation plus objective de la valeur du bien, et ceci avant toute poursuite de la procédure engagée, comme je le préconisais le 28 janvier dernier.

En conséquence, je voterai contre cette proposition, en attendant une réunion de la commission urbanisme et la clarification de la situation. Je rappelle que le 28 janvier 2009, nous avons voté à l'unanimité pour l'engagement de la procédure.

Mon vote d'aujourd'hui est un acte aussi constructif pour évaluer ensemble la situation, peser les pour et les contre et définir la meilleure démarche possible dans l'intérêt de la Ville et le respect des propriétaires.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

D'autres remarques ?

Monsieur Conway, je vous engage à aller voir l'appartement et vous pourrez lire également le témoignage d'un ou deux occupants de cet immeuble qui figure dans le dossier d'enquête. Il faudrait que je vous le retrouve, mais dans le rapport du commissaire enquêteur, c'est assez clair. On demande aux gens de réagir et on trouve un certain nombre d'habitants de l'immeuble actuel qui viennent donner leur sentiment qui est : « *mon appartement est à rénover* »... M. X : « *je suis locataire de cet immeuble, je suis d'accord avec la décision de réhabilitation* », « *remise en état au niveau de l'étanchéité sévère* », « *un plus pour améliorer le confort des locataires* »... Il y a manifestement des questions d'humidité importantes. J'ai un témoignage également, pour le coup une personnalité connue à La Garenne-Colombes, qui parle des « *façades extérieures dans un état d'effritement avancé* ».

Bref, la discussion est la suivante : l'immeuble, premièrement, est sous-occupé, il y a beaucoup d'appartements qui ne sont pas occupés. Je veux informer le Conseil Municipal qu'un des éléments qui nous a séparés de l'avis du commissaire enquêteur, c'est que nous n'étions pas d'accord sur le nombre de logements occupés. Pourquoi ? Parce que ce nombre de logements a évolué cette année, tout simplement. En mars, avril et mai, il y a chaque fois, sur ces trois mois, un occupant nouveau qui est arrivé, donc on est passé de trois ou quatre à sept ou huit. Cet élément est important à avoir en tête.

Deuxièmement, je vous confirme que nous avons fait des propositions financières aux propriétaires, mais qu'il était extrêmement difficile d'avoir un contact avec eux. Les services de l'urbanisme, dont le Directeur, Emmanuel Boulard, pourrait en témoigner facilement, ont eu des contacts nombreux et répétés, mais il était très difficile d'avoir un contact suivi avec les propriétaires, dont un, je crois, habite à l'étranger... À Dubaï ? Aux États-Unis.

M. Conway

Vous aviez dit Dubaï.

M. le Maire

Manifestement, soit c'est faux, soit il a déménagé. En tout cas, vous conviendrez que Dubaï ou États-Unis, finalement, cela ne change pas grand-chose quant à la distance. Cela ne facilite pas la discussion. C'est ce qui s'est passé, nous ne sommes pas arrivés à avoir un contact.

Là-dessus, j'ai la visite d'un certain nombre de locataires à mes permanences, qui vivent dans des conditions... Je ne vais pas faire de misérabilisme, mais je me souviens de cette femme avec ses quatre enfants toute seule dans son appartement deux-pièces humide ; vous voyez la difficulté quand même.

On aide les gens à trouver de l'activité et un emploi et l'attention de la Ville est attirée sur cet immeuble. Tous les immeubles ne sont sûrement pas identiquement humides les uns aux autres, mais il y a évidemment une question qui se doit se poser, c'est l'acquisition du bien, parce que celui-ci est sous-occupé.

La question que je pose au Conseil Municipal est assez simple. D'un côté, vous avez un immeuble, dont un certain nombre de locataires se plaignent, un immeuble qui est sous-occupé avec des appartements vides ; de l'autre côté, il y a un débat permanent sur la question du logement et les mêmes qui aujourd'hui disent : « *il ne faut pas prendre la décision qu'on prend ici* » sont ceux qui disent souvent « *bravo* » à : « *oui, il faut avoir une volonté politique forte pour réquisitionner – j'entends parfois ce terme – les appartements vides* ». J'entends tout cela.

Ce que je vous propose est simple. La loi nous permet de prendre l'avis défavorable du commissaire enquêteur, de s'en saisir, juger que nous ne sommes pas d'accord – *a priori*, nous pouvons ne pas être d'accord avec le commissaire enquêteur – et, après, de toute façon, c'est le préfet qui décidera. Il prendra ses responsabilités. On verra ce qu'il décidera. Je ne sais pas ce qu'il décidera.

Nous disons : « *Il y a besoin de logements tout court, il y a besoin de logements sociaux en particulier. Il y a un immeuble à moitié vide, un certain nombre de gens s'en plaignent. Achetez-le, réhabilitez-le et créons les logements sociaux, 17, 18 ou 19 logements sociaux, il faudra voir comment se passe la réhabilitation, mais un chiffre assez significatif* ».

Le prix sera fixé par les procédures habituelles. La loi est là pour répondre à toutes les interrogations et inquiétudes des uns et des autres.

Je pense, encore une fois, que la somme des avantages est supérieure à la somme des désavantages de cette affaire. Il n'est pas normal, et c'est d'ailleurs ce que dit aussi le commissaire enquêteur... Il a une conclusion qui est assez intéressante et un peu ambiguë, qui est de dire : « *au fond, je suis contre, mais le projet est plutôt intéressant* ». Lisez, la conclusion est quand même très compliquée... Pas compliquée, je me trompe, mais : « *En conséquence et pour toutes ces raisons – c'est la conclusion du commissaire enquêteur –, sans remettre en cause le bien-fondé de ce projet de réalisation – il ne remet pas en cause – d'un programme de logements au 51, rue Raymond-Ridel, j'émet un avis défavorable* ». On n'est pas d'accord ensuite sur le caractère formel des choses. Il est vrai qu'il est très formel ; on verra ce que décidera le préfet. Si le préfet veut suivre, il suivra ; c'est la loi.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Vous me recommandiez d'aller visiter l'immeuble.

M. le Maire

Oui.

M. Conway

Je voulais juste signaler à mes collègues que dans le rapport du commissaire enquêteur, il y a des photos de différents appartements qui ont été transmises, qui sont consultables.

Par ailleurs, quand vous dites : « *j'ai reçu un certain nombre de locataires* », à l'époque, vous n'en connaissiez que deux, donc je pense que vous pouvez dire : « *deux locataires* ». Sur ces deux locataires, un locataire a quitté l'immeuble depuis...

M. le Maire

Oui, que nous avons dû reloger.

M. Conway

L'appartement qu'il a quitté a été rénové, d'après le rapport du commissaire enquêteur. L'autre locataire, c'est un appartement qui est en état de vétusté, qui présente des gros problèmes de vétusté, identifiés par cela, mais l'erreur qu'*a priori* j'ai faite avec le rapport est de croire que c'était extrapolable à l'ensemble de l'immeuble.

Aujourd'hui, je ne conteste pas le côté globalement positif de l'opération.

M. le Maire

Ah !

M. Conway

Je ne sais pas... Faut-il que je relise ? Vous étiez en train de parler avec M. Hervo, donc vous n'avez peut-être pas tout entendu.

M. le Maire

Non, ce que vous dites n'est pas suffisamment compliqué que je ne puisse faire deux choses en même temps, Monsieur Conway.

(Rires.)

M. Conway

Donc vous m'avez compris.

Par rapport à cela, je propose, puisqu'à l'époque, on était aussi d'accord là-dessus, que la procédure d'expropriation est une procédure plus longue, de tenter la négociation à l'amiable sur plusieurs bases, non seulement sur la valeur du bien, mais sur ses intentions vis-à-vis des logements actuellement inoccupés. S'il y a des logements qui sont en train d'être occupés...

M. le Maire

Cela ne fera pas des logements sociaux, Monsieur Conway !

M. Conway

Quel est le montant des loyers là-bas, Monsieur Juvin ?

M. le Maire

Je ne sais pas, mais la question n'est pas là.

M. Conway

Si.

M. le Maire

Est-ce que vous voulez faire des logements conventionnés ?

M. Conway

Quelle est la définition d'un logement social ?

M. le Maire

C'est un logement conventionné.

M. Conway

Oui, mais en dehors de cela ?

M. le Maire

Ce n'est pas en dehors de cela, c'est la définition.

M. Conway

C'est le fait de mettre à disposition de foyers à revenus modestes des logements.

M. le Maire

Ah bon ? C'est cela votre définition du logement social ?

M. Conway

Entre autres ! C'est un des bénéfices, c'est le principe même...

M. le Maire

Non, c'est faux.

M. Conway

Sur cet immeuble, si les logements sont rénovés et sont proposés à un tarif abordable, il y a d'autres moyens que l'expropriation ; on peut aussi intervenir en caution. Il y a plusieurs moyens et je pense que cela vaut le coup d'être étudié.

M. le Maire

Nous voulons, Monsieur Conway, faire du logement social. Il y a un immeuble en entier, la Ville de La Garenne-Colombes a intérêt, pour faire du logement social, à se saisir des occasions quand un immeuble est disponible en un seul morceau.

Il y a plusieurs manières de faire du logement social : soit on a l'occasion d'avoir un terrain pour construire, c'est évidemment rare à La Garenne-Colombes, nous avons l'opération Sablière dont vous avez parlé avec M. Fouliard et M. Hervo tout à l'heure, mais la plupart du temps, dans la vie quotidienne de la Ville, la bonne méthode est d'acquérir des immeubles existants, de les réhabiliter et de les conventionner ; c'est comme cela qu'on peut faire du logement social. Je crois que c'est la bonne méthode.

Libre à vous de penser que ce n'est pas forcément la bonne méthode ; moi, je pense que c'est la bonne méthode.

Vous êtes nouveau dans ce Conseil Municipal ; je me permets simplement, Monsieur Conway, de vous mettre en garde, l'outil « logement social », l'acquisition des immeubles en totalité, est un très bon outil et c'est ce que je vous propose de faire. N'attendez pas d'un propriétaire privé qu'il fasse des logements sociaux. Je ne connais pas cela.

Le propriétaire va malheureusement faire jouer le marché et le marché, aujourd'hui, conduit à une hausse des loyers. J'espère, avec ce que nous sommes en train de faire, pouvoir arriver à ce que cet immeuble soit conventionné et c'est la convention qui donnera une certitude de l'équité dans l'attribution du logement ; c'est ce que je crois. Maintenant, on peut ne pas être d'accord, ce n'est pas dramatique.

L'utilité publique n'est valable que si on fait du logement social, pas du logement tout court.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Je voudrais juste intervenir pour déplorer que le dossier qui nous a été présenté aboutisse à un avis défavorable du commissaire enquêteur.

M. le Maire

Moi aussi, je le déplore.

M. Macé

Je trouve cela dommage. Je crois qu'il faudra toujours en tirer quelques conclusions si d'autres dossiers venaient à nous être présentés et donc à entraîner une déclaration d'utilité publique.

Pour notre part, nous continuerons à approuver cette opération, vu le manque de logement social sur notre ville ; je crois que nous sommes cohérents avec nous-mêmes ; à chaque fois que vous nous proposez une opération, nous sommes pour, vu le déficit de logements sociaux sur notre ville. Après, le propriétaire a tous ses droits, il les appliquera ou non ; ce sera à lui de voir...

M. le Maire

La loi lui permettra de les appliquer.

M. Macé

Voilà, il y a des procédures, s'il n'est pas d'accord, il ne sera pas d'accord, les locataires ont eux-mêmes des droits. Si l'insalubrité est déclarée, nous avons notre capacité à tenter de les reloger. Il est vrai que des opérations où il n'y a qu'un seul propriétaire dans un immeuble sont plus faciles à réaliser pour faire du logement social, je crois qu'on est d'accord là-dessus, parce que cela nous permet, via cette politique, d'avoir, en plus, un équilibre général sur la ville sur le logement social. En effet, vous connaissez notre position là-dessus, nous sommes opposés à créer des ghettos de logements sociaux ; d'autres Villes ont, malheureusement, dans les années soixante, où il y avait des besoins de logements, réalisé ce type d'opérations et on voit les conséquences aujourd'hui, bien que ce fût utile au moment de leur création, j'insiste là-dessus.

Je crois qu'au contraire, un panachage sur l'ensemble de la ville du logement social est une bonne solution. En plus, ce quartier de notre ville en a très peu.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Je crois qu'il y a assez peu de monde, permettez-moi de vous le dire, Monsieur Macé, qui est pour les ghettos. Vous dites : « *je suis contre les ghettos* », mais il n'y a pas beaucoup de risque que vous ayez une opposition ; nous sommes évidemment contre les ghettos et vous avez tout à fait raison de dire que c'est une façon intéressante de disposer le logement social en ville ; cela crée de la mixité sociale.

On va passer au vote.

Qui est contre ? Une voix, Monsieur Conway. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 34. Adopté à la majorité.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mme

BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD.

1 voix contre : M. CONWAY

Voirie, espaces verts

2.4 - Avis sur la proposition de motion relative à l'attitude d'EDF concernant le financement par le fonds de partenariat du SIPPEREC des subventions apportées aux Villes adhérentes par le syndicat en matière d'éclairage public.

M. le Maire

Il y a ensuite un avis sur la proposition de motion relative à l'attitude d'EDF concernant le financement par le fonds de partenariat du SIPPEREC des subventions apportées aux Villes adhérentes par le syndicat.

Je vous ai passé la proposition de motion transmise aux Villes qui ont la compétence électricité au SIPPEREC, ce qui est le cas de la Ville de La Garenne-Colombes. Je vous propose de nous associer aux démarches du comité syndical et d'écrire ainsi à M. Gadonneix qui est le Président-directeur général d'Électricité de France.

Y a-t-il des remarques particulières ?

C'est un sujet qui dépasse largement La Garenne-Colombes.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je vous avoue que ce dossier est d'une complexité juridique qui me dépasse effectivement. À travers ce que j'ai vu, il y a effectivement un débat entre distribution publique d'électricité ou éclairage public.

Très franchement, on n'a pas eu le temps d'aller plus avant là-dedans. *A priori*, je regrette qu'il y ait une position de motion de recommander d'échanges juridiques sans que l'issue soit très claire pour un Conseil Municipal comme le nôtre ce soir ; je mettrai au défi quiconque ce soir dans l'assemblée, à travers les dossiers qui sont disponibles au secrétariat général, pour en tirer un argument juridique solide, tellement cela mélange différents strates avec, en plus, le changement de périmètre de feu EDF-GDF, avec des contraintes européennes sur le fait de ne pas faire intervenir des subventions sur les secteurs concurrentiels et, en même temps, il y a des intérêts communaux à défendre.

Je m'abstiendrai sur cette motion, plus par défaut d'information que par position politique.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

La motion que vous nous présentez ce soir a déjà été débattue dans un certain nombre de Conseils Municipaux et adoptée d'ailleurs, que ce soit dans des Conseils Municipaux dirigés par vos amis politiques ou des Conseils Municipaux dirigés par des maires de gauche, socialistes...

M. le Maire

Par vos amis politiques.

M. Macé

... ou communistes.

Je crois que la question est importante, parce qu'elle touche au financement des collectivités territoriales et aux subventions que nous pouvons toucher via le système que nous connaissons aujourd'hui. Chaque fois que les collectivités territoriales ont des ressources en moins, on sait très bien ce que cela veut dire ; après, il y a la nécessité, si on veut continuer ce type d'interventions, à les financer et, après, on connaît les conséquences de la disparition de subventions, donc, après, évidemment, c'est la commune qui doit les payer avec les contributions directes.

Pour notre part, nous approuverons cette motion.

En dernier, je voudrais souligner qu'évidemment, le rôle et l'impact de la modification statutaire d'EDF entraînent, malheureusement, ce type de conséquences et nous ne pouvons que déplorer qu'EDF ne soit pas restée une entreprise publique, ce qui, certainement, dans ce cadre-là, ce qui existait antérieurement, n'aurait pas engendré ce type de conséquences.

M. le Maire

Très bien.

M. Macé vient de demander la nationalisation d'EDF ; c'est ce que vous avez dit.

(Rires.)

C'est votre position...

M. Macé

Sans parler des salaires des dirigeants.

M. le Maire

Ma bonne dame, il ne vaut mieux pas en parler.

Nous allons donc passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? 34. Adopté à l'unanimité moins une abstention.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD.

1 abstention : M. CONWAY

Finalement, Monsieur Macé, nous nous retrouvons, les forces du grand capital et les progressistes, ensemble.

Je suis d'accord. Allez hop, c'est le début d'année ! « *Qu'est-ce que ce sera à la fin ?* » C'est cela que vous allez me dire ?

III - Divers

3.1 - Décisions.

M. le Maire

N° 2009/209 : Avenant n° 1 commun à tous les lots du marché pour correction d'une erreur matérielle. Appel d'offres ouvert : construction d'une médiathèque.

N° 2009/210 : Avenant n° 3 au contrat de programme de durée barème D numéro CL092020 Eco-Emballages.

N° 2009/211 : Avenant rédactionnel n° 1 au marché n° AOO/2009/01 : prestation de transport de personnes.

N° 2009/212 : Marché d'entretien des bâtiments communaux – maintenance du groupe électrogène de l'Hôtel de Ville.

N° 2009/213 : Marché de maintenance de l'armoire de stockage automatique verticale du service scolaire à l'Hôtel de Ville de La Garenne-Colombes.

N° 2009/214 : Convention avec l'hôtel l'Ours Blanc pour l'organisation d'un séjour de ski à Chatel (74).

N° 2009/215 : Avenant n° 2 au contrat d'assistance n° C00040368 du logiciel Kelio de la société Bodet.

N° 2009/216 : Convention de mise à disposition des installations du complexe sportif Marcel-Payen à titre onéreux au collège Les Champs-Philippe.

N° 2009/217 : Installation d'un contrôle d'accès sur le terrain d'assiette de l'ancien garage du CTM situé 11 bis, rue de Châteaudun, affecté au stationnement des véhicules des usagers de l'équipement culturel sis 20/22, rue de Châteaudun au plus tard à compter de la date d'ouverture de l'équipement culturel.

N° 2009/218 : Installation d'un contrôle d'accès 54, avenue Foch affecté au stationnement des véhicules du personnel de l'équipement culturel sis 20-22, rue de Châteaudun au plus tard à compter de la date d'ouverture de l'équipement culturel.

2009/219 : Installation d'un contrôle d'accès au 68, boulevard de la République-53, rue Sartoris sur le terrain d'assiette de l'Hôtel de Ville affecté au stationnement des véhicules des usagers et du personnel de l'équipement culturel sis 20-22, rue de Châteaudun au plus tard à compter de la date d'ouverture de l'équipement culturel.

M. le Maire

Vous avez reçu les décisions prises en vertu de la délégation que vous m'avez donnée.

Y a-t-il des questions particulières ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Sur la 216, est-ce que M. Dransart, qui est notre grand spécialiste au sein de notre assemblée, peut nous indiquer, sur l'utilisation du complexe Marcel-Payen par le collège des Champs-Philippe, quelles sont les disciplines sportives que le collège des Champs-Philippe utilise au complexe Marcel-Payen et ne peut donc pas utiliser dans le nouveau gymnase ?

M. Dransart

Tout ce qui est athlétisme.

M. Macé

Merci.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Conway, vous avez une question ?

M. Conway

Sur la décision 211, dans l'exposé des motifs, il est écrit : « *Considérant que l'avenant a pour objet d'acter que la durée de l'ensemble des lots du marché ne peut être supérieure à quatre ans* » ; en fait, dans les marchés, on met : « *ne puisse excéder trois ans* ».

Le deuxième point portait sur les avenants relatifs au contrôle d'accès.

M. le Maire

De quels numéros s'agit-il ?

M. Conway

217, 218 et 219.

Je prends la n° 217 qui concerne l'ancien garage du CTM au 11 bis, rue de Châteaudun et je lis l'article 2 : « *Tout conducteur souhaitant stationner dans cette zone réservée, afin de pouvoir bénéficier de l'une des 25 places de stationnement, devra permettre le contrôle de sa qualité d'usager de l'équipement culturel en informant à partir de la borne d'entrée du parking située rue de Châteaudun de sa volonté de se rendre à cet équipement, en oblitérant le ticket du parking auprès du service d'accueil dudit équipement culturel préalablement à sa sortie du parking situé rue de Châteaudun* ». Et vous avez la même disposition qui est prévue pour le parking de la Mairie.

Je reviens sur ce que je disais tout à l'heure. Vous ne réglez pas le problème, du fait que vous proposez seulement 25 places en face de la future Médiathèque et que, naturellement, l'estimation des besoins étant au minimum de 50, vous allez avoir des gens qui vont se rendre à la Médiathèque, vont trouver les 25 places complètes, normalement, si les choses sont dans l'ordre, et vont se retrouver à repasser par la rue d'Alsace-Lorraine qui est en sens unique, la rue Médéric, qui est en sens unique, pour passer par la rue de Plaisance pour atteindre l'entrée du parking de la Mairie située boulevard de la République.

Il est évident que d'ici là, toute place de stationnement disponible dans le quartier va être « *trustée* » par ces usagers supplémentaires. Donc le contrôle d'accès est... Je ne sais pas comment dire, vous courez après du bricolage, sans qu'on puisse se poser sur les moyens de régler ce problème.

Dernier point, sur la n° 218, dans laquelle, sur le 54, avenue Foch, vous prévoyez trois places de parking, dont une place pour handicapé, pour la Médiathèque toujours, alors que la Médiathèque est située à l'autre bout de la place. On nage dans du guignolesque !

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

D'autres remarques ? (*Aucune.*)

3.2 - Questions orales.

M. le Maire

Il n'y a pas de question orale ; en tout cas, je n'en ai pas reçu.

Je vous souhaite à tous une bonne soirée.

Merci.

La séance est levée à 21 heures 45.